MAROC:



22 ANS DE REPRESSION

SUPPLEMENT AU N° 24 DU MENSUEL MAROCAIN "ALIKHTIAR ATHAOURI" - MARS 1978

الإخِنَيَارُ البَوْرِيُ

قمع المظاهرات الشعبية .مارس 1965. الدار البيضاء 1965. Casablanca المعاهرات الشعبية .مارس 1965. الدار



Directeur de la Publication : M. BLANC - Impr. : Abellie (246.12.53)

SOMMATRE

Introduction	
Préambule	p. 3
Des crimes odieux	-
Il y a 12 ans MEHDI BEN BARKA	
Où en est l'affaire BEN BARKA ?	p. 10
OMAR BENJELLOUN	p. 14
EL MANOUZI HOUCINE	p. 16
Activités repressives du régime marocain à l'etranger	p. 22
L'Amicale : une officine policière	p. 24
Procès EL-FOUAKHRI - Procès EL-MARRAKCHI	p. 26
Procès de KSAR-SOUK	p. 27
Procès de RABAT	p. 28
Procès BEN HAMMOU	p. 30
Procès CHEIKH EL ARAB	p. 31
Procès EL-ATLASSI	p. 32
Procès de MARRAKECH	p. 33
Procès des militaires - juillet 1971	p. 35
Procès des militaires - août 1972	p. 36
Procès de KENITRA	p. 37
Procès de Casablanca	p. 42
Procès de RABAT	p. 43
Le mort de MOHAMED EL ABDI en détention	p. 44
Procès de FES	p. 45
Procès de SETTAT - Procès de MEKNES	p. 46
Procès de RABAT - Procès des lycéens	p. 47
Procès de 1'U.N.E.M	p. 48
Procès de la Jeunesse Ittihadia	
Procès de CASABLANCA	p. 50
La mort de SATDA MNEBHI	p. 54

introduction

Depuis 1956. la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'impérialisme n'a cessé de s'accentuer. Le colonialisme français n'avait en fait - au Maroc comme ailleurs concedé qu'une indépendance formelle, tout en maintenant intactes les liens qui allaient lui permettre d'asseoir sa domination sur le pays et de continuer l'exploita tion de ses richesses sous d'autres formes. Il a pour cela favorisé l'accès au pouvoir d'un régime monarchique docile et dont la servilité lui était acquise.

Ce dernier allait très vite apparaître sous sa vraie nature aux yeux des mas ses, en trahissant très tôt les idéaux pour lesquels des centaines de marocains ont donné leur vie pendant la lutte contre le colonialisme direct. L'affrontement ainsi devenu inéluctable entre d'une part, la poignée de féodaux et de compradores au service de l'impérialisme et les larges masses populaires d'autre part.

Face au desespoir des masses deshéritées des villes et des campagnes, le pou voir n'a répliqué que par la repression. Cette dernière est devenue sa principale arme ; sa seule manière de gouverner.

L'euphorie des premières années de "l'indépendance" allait se dissiper dans les sanglants massacres du Rif en 1958, où s'est tristement distingué Oufkir à la tête de la troupe. Les militants issus de la resistance et de l'Armée de Liberation Nationale, allaient être pourchassés. Des operations conjointes avec les forces coloniales, allaient permettre de venir définitivement à bout de l'ALN du Sud en 1960 Les rescapés sont enrôlés dans l'armée ; les plus récalcitrants sont liquidés. nombreux resistants sont traduits devant les tribunaux d'exception et condamnés à mort. Des responsables et des militants du mouvement progressiste allaient très vite redécouvrir la prison qu'ils venaient seulement de quitter au lendemain de l'indépendance.

Pendant ce temps, le pays est petit à petit livré aux appétits impérialistes Avec l'accès de Hassan II au pouvoir, la dépendance s'accroît. De même que la repression.

L'explosion populaire de Mars 1965 a été l'expression de la condamnation de la politique du pouvoir.

"Les projets gouvernementaux ont échoué et la politique de stabilisation réactionnaire a fait faillitte. Les responsables, par manque de perspicacité, cherchent partout des causes de leur echec, sauf là où elles se trouvent : dans la coupure profonde qui n'a cessé de s'aggraver entre le peuple marocain et ses gouvernants.

La promotion nationale a échoué parce qu'elle ne faisait nulle ment appel à la participation active des populations rurales.

La politique économique a échoué parce qu'elle cherchait toujours à servir les intérêts néo-colonialistes et un Etat de privilèges et d'exploitation.

L'organisation constitutionnelle a fait faillitte, parce qu'elle avait imposé en décembre 1962 un système de gouvernement arbitraire au mépris des aspirations populaires et parce qu'elle s'est permise par toutes sortes de moyens de fausser la représentation nationale, lors des élections de 1963.

Le discours du trône du 3 mars 1965 à Marrakech a été un premier constat d'echec total qui prenaît le ton d'une triste homélie pour ne pas aboutir à une autocondamnation sevère. reconnaître l'echec et en rendre responsables la nature humaine et la succession des saisons, était une façon etrange de concevoir ses responsabilités. Il a fallu l'explosion de colère populaire du 23 Mars pour

amener le roi à reconnaître dans son discours du 7 Juin, avant de proclamer l'état d'exception, la gravité du mal sans aller jusqu'à en désigner l'origine.

C'est que ce jeu avait tellement dépassé les limites de la décence que le peuple des grandes villes, à Casablanca notamment est descendu dans la rue, pour mettre en cause le regime et écrire en lettres de sang sa faillitte et son incapacité.

Si les élections sont truquées, si la liberté de réunion niée, si la presse est baillonnée, si les patriotes porte-paroles des masses sont pourchassés, condamnés à mort ou à la détention ou tout simplement liquidés, comment s'étonner comme a cru pouvoir le faire le chef de l'Etat, que le peuple emploie un moyen plus direct pour se faire entendre ?

Si lentement, l'Etat, l'administration et la politique devien-nent l'affaire d'une minorité privilégiée - dont le nombre diminue à mesure que la situation économique se dégrade - comment s'étonner que le peuple manifeste sa colère contre ces privilèges et ces passe-droits.

Si la majorité de la population est maintenue dans la misère, et l'inculture et si en plus, elle voit se fermer devant elle les les portes de l'espérance, comment s'étonner que l'impatience pren ne le masque du desespoir ?

La responsabilité directe ? Il faut la chercher dans l'imposture qui, depuis 1960, sert de fondement à la politique officielle

du Maroc.

On fait applaudir les populations par contrainte ou par réduction de la misère et on fait de ces applaudissements forcés un principe de gouvernement. Mais la réalité se venge de toutes illusions et la seule vraie politique est la politique du vrai.

Le vrai s'est brusquement dévoilé. Espérons pour notre peuple

que certains ne l'oublieront pas trop vite..."

(Mehdi BEN BARKA - Introduction à Option Revolutionnaire au Maroc) - Juin 1965 -

Après cette explosion populaire sauvagement reprimée dans le sang, le pouvoir n'a pas modifié ses options antérieures. Bien au contraire : davantage d'inféo dation à l'impérialisme, davantage d'exploitation et davantage de repression malgré la façade "démocratique" recemment érigée et qui ne change en rien à sa nature.

La longue liste des militants emprisonnés ou assassinés - partiellement rapportée dans cette brochure par ailleurs - est l'expression de la lutte courageuse de notre peuple, tout au long de ces 22 dernières années, contre le régime réaction naire et ses alliés.

Cette brochure est un hommage à la lutte de notre peuple et à tous ses militants. A tous ceux qui croupissent encore dans les geôles du pouvoir. A ceux aussi qui ont été liberés et qui portent encore les graves sequelles de la torture endurée pendant leur détention. A ceux qui ont été lâchement assassinés en prison ou en pleine rue. A ceux dont on ne retrouve plus la trace et dont le sort inspire les in quiétudes les plus vives. A ceux qui vivent loin de leur pays, en exil forcé. Enfin à tous ceux qui luttent à ce jour, au Maroc, en Iran, au Chili, en Argentine et ailleurs... contre la réaction et l'impérialisme.

C'est aussi un appel à l'opinion démocratique, pour qu'elle reste mobilisée à nos côtés, pour faire pression sur le pouvoir marocain et exiger la LIHERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES AU MAROC. Pour exiger aussi que TOUTE LA VERITE SOIT FAITE SUR LE SORT DES MILITANTS ASSASSINES OU DISPARUS.

PREAMBULE

EXTRAITS DU RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL PUBLIE EN OCTOBRE 1977

DETENTION SANS JUGEMENT

D'après l'article 216 du Code de procèdure pénale marocain les procès de per sonnes accusées d'avoir mis en danger la sécurité de l'Etat doivent avoir la prio rité. Pourtant les personnes arrêtées comme suspectes en raison de leurs opinions politiques ont été détenues dans le passé sans procès pendant des durées atteignant trois ans. La période initiale de détention préventive se passe dans des cen tres de détention de la police où les personnes sont maintenues au secret, leur lieu de séjour étant inconnu même de leurs familles. D'après l'article 82 du Code de procèdure pénale, la détention au secret, par la police de sécurité, ne peut excéder quatre jours avec possibilité de prolongation de 48 heures pour laquelle une autorisation du procureur est requise. En pratique le procureur du roi peut prolonger la détention au secret indéfiniment et l'autorisation peut être donnée, par lui, rétroactivement au moment où le détenu lui est finalement presenté par la police. Dans les cas où la personne détenue a été condamnée par contumace, l'article 509 stipule que la police doit porter immédiatement la détention à la connaissance du procureur général, mais cette règle n'est pas observée.

Soixante-douze membres de l'UNFP, relâchés après le procès de Kenitra de Sep tembre 1973, furent immédiatement arrêtés à nouveau, sous des charges nouvelles et détenus secrètement pendant six mois avant d'être présentés au magistrat instructeur. Ils furent mis en liberté provisoire en août 1974 et jugés en juillet 1976. Durant le même mois de juillet 1976 furent également jugées plus de 150 personnes dont de nombreux membres de l'USFP qui étaient en détention depuis 1973.

Abdelaziz Menebhi et Abdelwahed Belekbir, respectivement président et viceprésident de l'UNEM, furent arrêtés en janvier 1973, au moment où l'Union fut interdite. Ils demeurèrent en détention secrète, aux mains de la police, pendant 13 mois et, pendant la même période, ils furent jugés par contumace en août 1973, la police prétendant qu'ils se cachaient.

En février 1974, ils furent transférés à la prison de Casablanca où ils demeurèrent en prévention jusqu'au procès en août 1976, à l'issue duquel ils furent acquittés.

En mars 1973, 40 membres du SNL furent arrêtés et détenus, d'abord dans des centres secrets, puis à la prison civile de Casablanca jusqu'au 1er juin 1975, où tous, sauf 5 d'entre eux, furent mis en liberté provisoire. Les 5 demeurés en détention furent jugés en août 1976 et tous acquittés.

Parmi les Frontistes jugés en janvier 1977, 79 avaient été maintenus en détention dans des centres secrets depuis leur arrestation en novembre 1974, jusqu'à leur comparution devant le magistrat instructeur, en août 1975. 26 autres dirigeants du mouvement, qui avaient été arrêtés entre janvier et novembre 1974, sont demeurés en détention secrète jusqu'en janvier 1976; ils furent alors transférés à la prison de Casablanca pour y demeurer encore un an en détention préventive, avant leur procès.

Le magistrat instructeur n'accorde pas toujours aux personnes en détention préventive la possibilité de voir un avocat avant leur comparution devant la Cour Par contre la police assiste à l'audience devant le magistrat et ses membres font des déclarations au sujet du procès-verbal de l'interrogation de l'accusé que ce-lui-ci doit fréquemment signer sans l'avoir lu. Les accusés n'ont que peu de possibilités de se défendre à l'audience.

LES PROCES

Des observateurs représentant des organisations internationales de Défense des Droits de l'Homme ont été autorisés à assister à la plupart des grands procès politiques qui se sont tenus au Maroc depuis 1963, quoique certains d'entre eux se soient heurtés à l'obstruction officielle. La Constitution garantit l'indépen-

dance de la magistrature. Cependant les procédures appliquées au cours de procès de personnes accusées d'atteinte à la sûreté de l'Etat, en raison de leurs activités et opinions, ont souvent reflété un parti pris des magistrats contre les accusés, celui-ci étant quelquefois si flagrant que les magistrats enfreignent leurs propres règles de procèdure pénale. La longue durée, contraire à la Constitution, de l'instruction avant procès, dans certains cas, s'explique, en partie, par le mécontentement de l'accusation, lorsque celle-ci ne peut relever contre l'accusé d'autre charge que son engagement politique. Les avocats rencontrent des difficultés dans leurs contacts avec les accusés et dans leur accès au dossier. Ils ont même parfois fait l'objet d'intimidations. En audience, le droit des accusés à prendre la parole pour se défendre a été souvent limité, en particulier lorsqu'ils essayent d'expliquer leur engagement politique ou de faire des déclarations au sujet des tortures subles au cours de leur détention par la police.

Au cours du procès des Frontistes en janvier 1977 devant la cour criminelle d'appel de Casablanca le droit des accusés politiques à se défendre et à être défendus par leurs avocats, fut restreint d'une manière qui a dépassé tout ce que l'on avait vu précédemment en matière de déviations des règles normales de procèdure au Maroc. Le président de la Cour, montra, dès le départ, son hostilité en-vers les accusés par son refus de lire l'acte d'accusation et, tout au long du procès, par sa manière de traiter les accusés. Ceux-ci ne furent pas autorisés à parler pour leur défense, toute déclaration de leur part étant considérée comme discours politique, pas plus qu'il ne leur fut permis de mentionner leur dé tention préventive secrète et les tortures subies. Les accusés ayant refusé de se taire furent expulsés de l'audience. Les avocats de la défense furent soumis à une surveillance de tous les instants et l'un d'eux, Me Berrada, fut particulièrement visé. On les empêcha d'intervenir lors des contre-interrogatoires alors que l'accusation intervenait tout le temps. Ils ne furent pas, non plus, autorisés à communiquer avec leurs clients pendant le procès. En conséquence, d'accord avec leurs clients, ils résolurent de "plaider par le silence". Au bout de deux semaines cette procédure, les accusés provoquèrent un incident à l'audience, accusant procureurs d'attitude "fasciste". À la suite de ceci, ils furent ramenés procureurs d'attitude "fasciste". À la suite de ceci, ils furent ramenés dans leurs cellules pour être convoqués un à un devant la Cour. Ils entamèrent, alors, une grève de la faim qui dura 14 jours et ceux d'entre eux qui comparurent, alors devant la Cour étaient fortement affaiblis. Les accusés n'assistèrent pas au réquisitoire et ne furent ramenés à l'audience que pour la lecture du verdict, cours d'une audience de nuit du 14 au 15 février. A la suite de leurs protestations contre la façon dont le procès avait été conduit, ils furent condamnés à 2 ans supplémentaires pour outrage à la Cour. Actuellement, sept des avocats de défense sont poursuivis devant le Conseil de l'Ordre.

PERSONNES DETENUES SANS JUGEMENT POUR MOTIFS POLITIQUES

Plusieurs centaines de personnes se trouvent probablement détenues constamment dans les centres de détention de la police au secret et sans que les procèdures juridiques normales aient été suivies. Etant donné que leur arrestation n'est pas officiellement annoncée et que les familles et les anciens détenus préfèrent se taire, de peur de représailles, il est impossible de citer leur nombre exact. Sont en particulier exposés au risque de ce genre de détention les membres de partis et groupements politiques d'opposition - et même en période de réconciliation, pendant les récentes élections - des arrestations de membres de l'Istiqual et de l'USFP ont été signalées. Les travailleurs émigrés marocains en Europe, qui adhèrent aux syndicats locaux et non à "l'Amicale" patronnée par le Gouvernement marocain, sont suscéptibles d'être arrêtés à leur retour au Maroc comme suspects de "dissidence". Des membres marocains des syndicats français, allemands et hollandais en ont fait l'expérience.

Dans les régions où le Gouvernement se méfie de la population locale, des ar restations arbitraires massives ont souvent lieu. Ceci arriva en 1974 dans la région du Moyen Atlas. Lorsque l'armée marocaine fut engagée dans le Sahara occiden tal au début de 1976, des camps d'internement furent établis, non seulement pour des prisonniers de guerre mais aussi pour des civils suspects de sympathies envers le Polisario. Le nombre de personnes internées de cette façon au Maroc même est estimé à 100 ou 150. Les autorités marocaines entourent d'un grand secret les noms et le nombre des détenus et il est possible qu'il y ait plusieurs centaines de la

population locale détenus au Sahara occidental même, dans des camps militaires. La crainte d'un tel traitement a incité des milliers de personnes à fuir le Maroc du Sud et le Sahara occidental vers l'Algérie.

A la suite des coups d'Etat manqués de 1971 et 1972, de nombreux membres des forces armées furent arrêtés simplement parce qu'ils étaient de service au moment des attentats. En juillet 1973 entre 80 et 100 d'entre eux furent transférés de la prison de Kenitra dans un centre de détention du Maroc méridional où ils sont gar dés au secret depuis.

Plusieurs centaines de Frontistes auraient été arrêtés pendant la vague d'ar restations de juin 1977 et à d'autres occasions antérieures. Aucun communiqué officiel n'a précisé les raisons de ces arrestations ni donné les noms et les lieux de séjour des personnes arrêtées.

EMPLACEMENT DES PRISONS ET DES CENTRES DE DETENTION

- a) Prisons: Les prisonniers politiques ne jouissent pas au Maroc d'un statut spécial, car il n'existe pas de définition officielle du délit politique. Pen dant les périodes de détention préventive avant procès ainsi qu'après condamnation les prisonniers politiques sont placés dans les prisons centrales des principales villes du Maroc, notamment Rabat, Meknès, Fèz, Settat, Oujda, Marrakech et Tagounit, mais les plus importantes sont la prison civile et la prison Aïn Borja à Casablanca, ainsi que la prison centrale de Kenitra. Pendant la période de leur détention avant procès (après leur transfert des centres de détention de la police) les Frontistes jugés à Casablanca en janvier-février 1977, parmi lesquels il y avait des femmes, sont restés un an à Aïn Borja à Casablanca. La même chose est ar rivée aux prisonniers UNEM et SNL jugés et acquittés en août 1976. En mars 1977, les Frontistes furent transférés à la prison centrale de Kenitra où sont aussi em prisonnés les dirigeants étudiants condamnés en août 1973 à Casablanca et les mem bres de l'USFP purgeant encore leurs peines. Les trois femmes frontistes condamnées en janvier 1977 sont maintenant à la prison de Rhbila à Casablanca. Abraham Serfaty, dirigeant Frontiste y fut transféré aussi, après le procès, pour être plus efficacement isolé.
- b) Centres de détention: Les personnes arrêtées pour motif politique, sont détenues par la police de securité, aux fins d'interrogatoire, dans des centres de détention spéciaux. Cette période de détention au secret peut durer de 6 mois à deux ans. L'emplacement de ces centres n'est jamais revèlé officiellement, mais d'après les déclarations d'anciens prisonniers on sait que les deux principaux centres de détention se trouvent à Casablanca. L'un d'eux est situé dans le quartier de Moulay Chérif, l'autre près de l'aéroport pour vols intérieurs ANFA. Les détenus sont logés dans les anciens ateliers qui consistent en quatre baraques en tôle ondulée, exposées en permanence au soleil. Il y a aussi un important centre de détention à Dar el-Mokri à proximité de Rabat. Près d'Oujda se trouve un autre centre connu sous le nom de "ferme Slovack". Et il y a encore d'autres lieux où l'on pense que des suspects politiques sont détenus secrètement par la police.

CONDITIONS DE DETENTION

a) Conditions dans les centres de détention : Les détenus qui se trouvent dans des centres secrets de détention ne peuvent communiquer avec leurs ou leurs avocats et on ne leur donne aucune raison officielle de leur détention ni aucune information sur leur situation. Ils ne peuvent communiquer entre eux et sont battus s'ils essayent de le faire. Nombre d'entre eux demeurent menottes aux mains et yeux bandés pendant toute la durée de leur détention par la police. Ils sont pé riodiquement interrogés et torturés et peuvent entendre les hurlements de leurs co détenus subissant la torture. Il n'y a pas de soins médicaux dans les centres détention, même pour les détenus blessés au cours de la torture ou pour des malades contagieux. D'anciens détenus ont décrit la mort de leurs codétenus dans centres. Des gens de tous âges ont été gardés dans de tels centres, même des fants. Les détenus sont très mal nourris. Le régime est composé de pain et de soupe. Les détenus ne peuvent pas se laver pendant des mois. Les effets de ce traitement sur la santé des prisonniers, sans parler des lésions causées par la torture, sont permanents. Les médecins ayant examiné d'anciens détenus ont signalé que les affections intestinales, les rhumatismes, les maladies pulmonaires, la perte de vision et de graves problèmes psychologiques, sont parmi les phénomènes les plus répandus et les plus durables.

b) Conditions dans les prisons : Lorsque les détenus sont transférés dans une prison, ils cessent d'être complètement à la merci de la police. Ils peuvent recevoir des visites de leur famille et des avocats, et, en règle générale, peuvent recevoir de la nourriture en supplément au régime très déficient de la prison La plupart des prisonniers peuvent recevoir des livres et des lettres à condition que ceux-ci passent par la censure, très arbitraire, de la prison ; certains étudiants ont pu poursuivre leurs études. Normalement les prisonniers sont autorisés à prendre une heure d'exercice dans la cour de la prison le matin et l'après-midi Le caractère pénible des conditions dans les prisons est principalement dû à l'ex trême surpeuplement. D'après des statistiques publiées au Maroc en 1974, les prisons étaient remplies à cinq fois leur capacité et ce chiffre est monté à 10 lors qu'un grand nombre de prisonniers y furent transférés des centres de détention ou après des procès. Dans ces conditions l'hygiène est très déficiente et les prison sont infestées de rats et de vermine. Le seul aménagement pour dormir consiste en une couverture par terre. Les soins médicaux sont entièrement inadéquats. Un médecin français qui a visité les prisons de Casablanca en novembre 1976 a raconté qu'il y avait deux infirmières non qualifiées pour 3 000 prisonniers avec un médecin et un dentiste venant deux fois par semaine pour deux heures. Il faut autorisation spéciale pour qu'un prisonnier soit transféré à l'hôpital de la prison ou reçoive le traitement d'un spécialiste.

En de nombreuses occasions les prisonniers politiques ont protesté contre leurs conditions de détention. Pour appuyer leur revendication d'être traduits en justice, Anis Balafrej et son groupe ont fait une grève de la faim de 32 jours en 1973. Abdelaziz Menebhi et son groupe ont fait deux grèves de la faim en 1975, la plus longue a duré 36 jours. En août 1976 et de nouveau en novembre de la même an née, 240 Frontistes, détenus alors à Casablanca, ont fait deux grèves de la faim, dont la première a duré 12 jours et la seconde 18 jours. Une autre raison pour la quelle ces prisonniers entament des grèves de la faim est le mauvais traitement de certains d'entre eux par les gardiens de prison ou la police. A Ain Borja, en octobre 1975, deux personnes accusées d'avoir des postes de radio dans leurs cellules furent battues si sévèrement que l'une a eu une jambe fracturée. On les mit alors en cellule spéciale d'isolement où ils entamèrent une grève de la faim jusqu'à ce qu'on les transfère à l'hôpital pour traitement d'urgence.

Un incident similaire à la prison de Kénitra, le mois suivant, où trois pri sonniers furent emmenés par la police et torturés sévèrement, eut pour effet une grève de la faim de 18 jours. L'un des prisonniers, A. Balafrej, tomba si gravement malade qu'il est à l'hôpital depuis. Le plus récent des incidents de œ genre eut lieu à Casablanca en mars 1977, lorsque tous les Frontistes furent systématiquement battus par ordre du directeur de la prison avant leur transfert à Kénitra Et c'est à Kénitra, en juillet 1977, que 60 d'entre eux firent une grève de la faim de 12 jours pour protester contre leurs conditions d'emprisonnement.

ALLEGATIONS DE TORTURE ET DECES EN DETENTION

Les observateurs ayant assisté aux procès, depuis les premiers de l'U.N.F.P à Marrakech en 1%3 et 1971, ont signalé, tous, des allégations de tortures formu lées à l'audience et également par des parents, des avocats et des médecins des accusés ainsi que par d'anciens prisonniers eux-mêmes. La concordance de cès récits indique que la torture est une pratique courante pendant les interrogatoires de détenus politiques par la police de sécurité. Les tortures sont infligées prin cipalement pour terroriser et humilier les détenus mais aussi pour leur extorquer des aveux et obtenir des renseignements sur leurs activités politiques et sur leurs camarades.

Les méthodes de torture comprennent : suspension par les poignets et les chevilles à une barre de fer, coups, en particulier sur la tête et sur la plante des pieds, souvent à l'aide de vieux outils métalliques, chocs électriques yeux et sur les organes génitaux, insertion de chiffons trempés dans des excréments dans la bouche jusqu'à étouffement, intimidation à l'aide de chiens policiers et simulacres d'exécution.

L'observateur d'Amnesty International qui a assisté au procès de l'U.N.E.M. à Casablanca et à celui de l'U.N.F.P. à Kénitra a recueilli des allégations concordantes qui indiquent que presque tous les détenus ont été torturés, bien qu'aucune déclaration déclaration à ce sujet ne fût autorisée à l'audience.Plusieurs personnes jugées par contumaces à Casablanca n'auraient pas comparu devant la Courayant été maintenues en détention par la police, car leur état rendait leur pré-

sentation à l'audience impossible. L'un d'eux souffrait d'un dérangement mental sévère après 17 jours consécutifs de torture.

Au cours de la série de procès de l'USFP, en juillet 1976 les rapports d'ap rès lesquels un certain nombre de détenus moururent à la suite de tortures subles après leur arrestation ou en 1973 furent définitivement confirmés. D'après les récits de leurs codétenus, quatorze d'entre eux sont morts. Huit autres ont disparu Ce dernier groupe comprend Houcine Ben Ali El Manouzi, membre de l'U.N.F.P. Il a été vu pour la dernière fois en 1975 lorsqu'il s'était évadé du centre de détention de la police à Kénitra. Quelques jours plus tard il fut repris et l'oncraint maintenant qu'il ne soit mort.

Aux procès de l'U.N.E.M. et du S.N.L. à Casablanca en 1976, les accusés ont pu faire des déclarations donnant des détails sur les tortures qu'ils avaient subies alors qu'ils étaient détenus dans les centres secrets de la police. Ce ne fut pas le cas pour le procès des Frontistes en janvier 1977, mais les cicatrices aux doigts d'Abraham Serfaty étaient clairement visibles et l'on a pu voir la mutilation du pled de Abdellah Zazaa lorsque celui-ci enleva sa chaussure à l'audience. Un médecin français qui a visité la prison de Casablanca après la grève de lafaim des 240 Frontistes en novembre 1976 a constaté que de nombreux prisonniers souffraient de séquelles de tortures. Celles-ci comprenaient des douleurs aux jambes et de l'insomnie consécutives aux coups sur la plante des pieds ; douleurs dans les mains et les bras à la suite des chocs électriques, lésions aux yeux, dérange ment mental provoqué par la douleur et la peur, dont l'exemple le plus notable, é tait donné par Mohamed Kerfaty qui a poussé des cris inarticulés à l'audience pen dant deux jours, jusqu'à ce qu'on l'éloigne finalement pour traitement. Le dirigeant Frontiste Abdellatif Zéroual, arrêté en novembre 1974, est mort à Rabat, à l'hôpital où il a été transféré cinq jours après son arrestation à la suite de tortures. Il avait de l'eau dans les poumons, de graves blessures aux pieds et des lésions aux yeux. Les autorités tentèrent de dissimuler son décès et ne l'ont pas confirmé publiquement jusqu'ici.

PEINE DE MORT

Depuis 1958 la peine de mort a été prononcée dans plus de 80 cas lors des procès de personnes inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat ou de complot cont re le roi ou l'héritier du trône. Au moins 50 exécutions ont eu lieu. En 1960, 2 personnes accusées de complot contre l'héritier du trône furent exécutées. En 63, au moins deux personnes furent exécutées pour attentat à la vie du roi. En Mars 1965, quatorze personnes furent mises à mort pour contrebande d'armes pendant le conflit frontalier avec l'Algérie. La peine de mort fut de plus en plus souvent appliquée dans les affaires relatives aux tentatives de coup d'Etat au début des années 1970. Onze exécutions eurent lieu en janvier 1973 après l'attaque contre l'avion royal en août 1972 et le procès de Kénitra qui a suivi. En août 1973, 15 personnes furent condamnées à mort à Kénitra et exécutées en novembre pour leur participation au soulèvement de mars 1973. Le seizième accusé fut grâcié après avoir fait une déposition à la police à la suite des menaces dont sa famille avait été l'objet. Il fut cependant jugé de nouveau pour le même délit, avec six autres en janvier 1974 et tous les sept furent exécutés en août 1974...

Parmi les prisonniers condamnés à mort pour crimes contre la sûreté de l'Etat et qui ne furent pas exécutés (notamment les accusés du procès de l'U.N.F.P.,
de 1963 et de 1971) certains furent condamnés par contumace. D'autres furent grâciés ou virent leurs peines commuées en peines de prison en appel. L'un d'entre
eux, Abdallah Malki reste condamné à mort, ayant été convaincu, en juillet 1976,
d'implication dans le soulèvement de mars 1973.

Il y eut aussi des assassinats extra-judiciaires au Maroc. Après l'attaque contre le palais royal de Skhirat en 1971, dix officiers furent fusillés sommaire ment. Le "suicide" du général Oufkir en 1972 peut également avoir été une exécution extra-judiciaire. D'autre part le gouvernement a été soupçonné d'avoir trempé dans l'assassinat de deux hommes politiques de l'U.N.F.P. qui, tous deux, avai ent été condamnés à mort en 1963. Mehdi Ben Barka disparut en 1965 en France, et la justice française a inculpé de complicité des membres du Gouvernement marocain En 1975 Omar Benjelloun fut assassiné à Casablanca; huit hommes furent arrêtés à la suite de ce crime; ils appartiendraient à l'organisation de droite des "frères musulmans" mais ils ne furent pas traduits en justice. Il y a eu d'autres tentatives d'assassinats politiques - des colis piégés furent envoyés à Cmar Benjelloun, à Mohamed el Yazghi de l'U.N.F.P. et à Mohamed Douiri, dirigeant de l'Is tiqlal en janvier 1973; Abderrahman Meniaou du P.P.S. fut poignardé en octobre 1975, mais il survécut.

DES CRIMES ODIEUX



TANOUNTI Abdallah

Le 16 Mai 77, une bande criminelle a assassiné le militant TANOUNTI Abdallah à Fès, après l'avoir roué de coups et dardé son corps de coups de couteaux.

Ce crime n'est pas le premier du genre. Ces trois dernières années, deux opérations similaires ont coûté la vie à Omar BENJELLOUN en Décembre 1975 à Casablanca et EL HALIMI à Safi. D'autres attentats, moins tragiques, mais aussi significatifs, ont jalonné toute la campagne électorale, en particulier dans le sud du pays.

Si l'on veut bien étudier l'ampleur de la repression dirigée contre le mouvement progressiste marocain, on remarque que la repression la plus dure a eu lieu dans des conjonctures "d'ouverture politique" ou lors de la mobilisation de l'opinion autour d'une cause nationale qui tient à coeur aux masses populaires:

- 1965 : Evènements de mars 1965 : ouverture de négociations avec le mouvement national et progressiste et liberation des militants de l'UNFP détenus depuis le procès de Rabt en Mars 1964... MAIS : EXECUTION le 28 Mars de 14 militants de l'UNFP condamnés à mort en Juin 1964 et ENLEVEMENT et ASSASSINAT de Mehdi BEN BARKA en Octobre 1965.
- 1973: isolement du régime après les deux tentatives de coup d'Etat mi litaires et ouverture de négociations avec le mouvement national et progressiste... MAIS: EXECUTION le 13 Janvier de onze officiers condamnés à mort au procès de de Kenitra en Août 1972 et envoi de COLIS PIEGES à deux responsables de l'UNFP.
- 1973 : mobilisation autour de la cause palestinienne et participation de l'armée marocaine à la guerre d'Octobre... MAIS : EXECUTION le 1er Novembre de 15 militants de l'UNFP, condamnés à mort au procès de Kenitra en Juin. Ces militants étaient tous connuspour leur participation effective dans les rangs de la Resistance palestinienne.
- 1975: "Unanimité nationale" autour de la récupération du Sahara.. MAIS ASSASSINAT de Omar BENJELLOUN le 18 Décembre à Casablanca quelques jours après la liberation de son propre frère détenu depuis Janvier 1970.

IL Y A 12 ANS.. MEHDI BEN BARKA

Né en Janvier 1920, dans un quartier populaire de Rabat, Mehdi BEN BARKA s'est très tôt engagé dans la lutte pour la liberation de son pays du joug colonial.

Incarceré en 1944 pour sa signature avec d'autres nationalistes du Manifeste de l'indépendance,il est de nouveau arrêté en 1951 et exilé dans le sud marocain.

Chef de file de l'aile radicale du Parti de l'Istiqlal, il contribue à la cré ation de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), à laquelle il imprime au fil des années une orientation nettement progressiste.

Il joue un rôle très important dans la lutte anti-coloniale et anti-impérialiste à l'échelle des trois continents.Ce qui l'amène au nom de l'UNFP à assumer d' importantes responsabilités dans l'Organi sation de Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques (OSPAA).

En 1965, il est élu président du Comité Préparatoire de la Conférence des Peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, qui devait se tenir en janvier 1966 à La Havane.



Par ses prises de positions progressistes par son rôle de premier plan dans la lutte anti-imperialiste, par ses efforts inlassables pour unir toutes les com posantes du mouvement progressiste à l'echelle internationale, Mehdi BEN BARKA s'est exposé à être la cible de la réaction et de l'imperialisme international, pour lesquels il était devenu un adversaire dangereux qu'il fallait abattre. Il était "génant" pour la réaction marocaine: "Je vous le dis le plus franchement, le plus cyniquement possible - déclarait HassanII à l'AFP, le 23 Août 1972 - : Je ne regrette pas la disparition de BEN BARKA, C'était un agitateur notoire à l'échelon international. Si Ben Barka n'avait pas disparu, vous l'auriez trouvé aux côtés de Cohn-Bendit en Mai 68. Il appartenait à tout ce qui est toujours contre tout".

Il était également genant pour l'impérialisme international. Ce qui explique la participation des services secrets français, américains et sionistes, à son enlèvement le 29 Octobre 1965, en plein Paris.

Si les veritables responsables de son enlèvement et de son assassinat sont connus (1) seuls les hommes de main ont été amenés devant le tribunal. En effet, la première information ouverte en 1965, l'avait été pour "arrestation illegale, et sequestration arbitraire". Elle avait abouti à la condamnation par contumace à la réclusion perpétuelle du Général Oufkir et de 4 truands, employés comme exécutants. Le "correspondant" du SDECE, Antoine LOPEZ, avait été condamné à 8 ans de prison, le policier français, Louis SOUCHON à six ans. DLIMI avait été acquitté.

^{(1) &}quot;Le 4 Avril 1%7, le Général De Gaulle me reçoit à ma demande à l'Elysée et me dit avec une violence contenue : "En voilà assez. Il faut en finir. Il faut que les vrais coupables soient condamnés. Le roi - bien entendu - est complice, et même l'instigateur du crime".

(Vincent MONTEIL - Témoignage Chrétien - 12 Octobre 1972)

OU EN EST L'AFFAIRE BEN BARKA ?



Le 29 Octobre 1975, dix ans après la disparition de Mehdi BEN BARKA, et avant l'expiration de la prescription criminelle, son fils Bachir BEN Barka a dé posé entre les mains du doyen des juges d'instruction de Paris, une plainte con tre X avec constitution de partie civile pour "assassinat, tentative et complicité d'assassinat, meurtre, tentative et complicité de meurtre".

Deux ans se sont écoulés depuis le dépôt de cette plainte. Le présent docu ment a pour objet de faire le point de ces deux années d'instruction. Quelques lumières éparses ont été jetées sur quelques points, mais, pour l'essentiel, il n'apparaît pas que la justice ait obtenu de grands éclaircissements, alors que survivent encore des personnes qui doivent connaître une grande partie de la ve rité.

Nous rappelerons les differents points signalés par Bachir BEN BARKA dans sa plainte et nous indiquerons à propos de chacun d'eux, ce qui a pu être obtenu et ce qui reste à faire.

1º) Sur un questionnaire trouvé dans la serviette de Georges FIGON :

Bachir BEN BARKA rappelait dans sa plainte, qu'il avait été trouvé dans la serviette de Georges FIGON la photocopie d'un questionnaire manuscrit dont les questions s'adressaient de toute évidence, à Mehdi BEN BARKA. Il ajoutait qu'en 1970, un second exemplaire de ce document (comportant quelques lignes supplémen taires) avait amené un journaliste français à affirmer publiquement, sans reçevoir de démenti, que ce questionnaire était de la main de Maître Pierre LEMAR-CHAND, ancien député de l'Yonne, avocat et ami de Georges FIGON.

Bachir BEN BARKA demandait que Maître LEMARCHAND fut entendu au sujet de ce questionnaire et, au cas où il nierait en être le scripteur, qu'une expertise en écritures fut ordonnée.

Entendu le 27 Avril 1976, Maître LEMARCHAND a nié formellement avoir écrit le document qui lui était attribué et le 13 Mai 1976, une expertise en écritures était ordonnée.

Les conclusions de cette expertise, déposées le 30 Décembre dernier, sont formelles :

"Les nombreuses concordances relevées entre les documents de question (il s'agit des photocopies du questionnaire) et les spécimens de la main du témoin Pierre LEMARCHAND, "désignent celui-ci comme l'auteur des documents de ques"tion". (souligné par les experts)

Informé de ces conclusions, Maître Pierre LEMARCHAND a maintenu ses dénégations et annoncé qu'il apporterait la preuve formelle qu'il n'était pas l'auteur du questionnaire, laissant entendre qu'il s'agissait d'OUFKIR. A ce jour, il n'a fourni aucune des preuves qu'il annonçait.

2º) Sur SOUCHON :

SOUCHON a confirmé au cours de son audition, en donnant beaucoup de précisions, ce qu'il avait écrit dans son livre, à savoir que de très fortes pressions furent exercées sur lui dès le 3 Novembre 1965, pour qu'il n'avoue pas au juge d'instruction, sa participation à l'enlèvement.

Aucune confrontation entre SOUCHON et les auteurs de ces pressions, n'a été ordonnée, ni même envisagée.

3°) Sur LOPEZ :

Bachir BEN BARKA avait, dans sa plainte, souligné les variations de LOPEZ dans les diverses versions des faits qu'il avait données. Non seulement, LOPEZ avait varié au cours de l'instruction et du procès, mais il avait fait à sa sor tie de prison, un nouveau récit des faits dans une interview à FRANCE-SOIR et, par la suite, un récit différent dans un livre qu'il avait fait publier sous le titre "L'AFFAIRE BEN BARKA: Antoine LOPEZ parle".

Interrogé au cours de la nouvelle instruction, LOPEZ s'est lancé dans de nouveaux récits, souvent contradictoires. Sa dernière thèse est que FIGONaurait enlevé BEN BARKÁ chez BOUCHESEICHE. Les témoins qu'il a fait entendre à ce sujet, n'ont en rien confirmé ses dires. Manifestement, LOPEZ sait beaucoup de choses et continue à brouiller les pistes comme il n'a cessé de le faire depuis le début de l'affaire.

4°) Sur les "truands" :

Bachir BEN BARKA avait demandé que des recherches soient entreprises pour retrouver les quatre repris de justice (BOUCHESEICHE, LE NY, PALISSE et DUBAIL) ayant participé à l'enlèvement de son père, ou tout au moins leurs traces. Il avait également sollicité l'audition de Madame BOUCHESEICHE qui, dans une inter view au journal l'AURCRE, avait fait des révèlations selon lesquelles son mari aurait été exécuté au Maroc, imputant à DLIMI, la responsabilité de cette mort.

C'est seulement le 19 Juin 1976, qu'une commission rogatoire était donnée par le juge à la Police Judiciaire, pour lui demander de lui faire connaître le résultat des recherches entreprises pour retrouver la trace des quatre individu et de lui fournir tous les renseignements parvenus à la connaissance de la police à leur sujet. Il y fut répondu par un rapport laconique du 12 Juillet 1976, rapport de moins d'une page (si on exclut les formules usuelles), comportant pour l'essentiel, la reproduction in extenso d'un article non signé paru dans FRANCE-SOIR, après la mort d'OUFKIR.

C'est seulement en Décembre 1976 que furent entendues Madame BOUCHESEICHE et la compagne de LE NY. Elles ont fait l'une et l'autre, des déclarations fort interessantes, confirmant que leurs compagnons s'étaient bien refugiés au Maroc et qu'elles s'étaient rendues auprès d'eux à plusieurs reprises (ce qui était confirmé par leurs passeports) que les deux hommes étaient constamment sous les regards de la police qui, semble-t-il, les surveillait et les protégeait en même temps.

Pendant l'un des séjours de Madame BOUCHESEICHE au Maroc, les deux époux vécurent dans la villa de DLIMI.

BOUCHESEICHE exploitait le Grand Hôtel à Casablanca, qu'il avait trasformé avec la protection des autorités, en maison de rendez-vous. LE NY, de son côté, put ouvrir pendant un certain temps, une boîte de nuit à l'enseigne " LE BEL ABRI " à Rabat.

Ils disparurent l'un et l'autre en Mars 1971.

Toutes les démarches entreprises par leurs compagnes pour les retrouver fu

rent vaines. Elles furent même expulsées du Maroc manu militari.

Madame BOUCHESEICHE est persuadée que son mari a été exécuté en prison sur ordre de DLIMI.

La compagne de LE NY garde encore l'espoir secret de le revoir.

Celle-ci a precisé que dans la période ayant suivi la disparition de B E N BARKA, LE NY était "en cavale à Paris". C'est seulement quand il a appris deux ou trois jours avant, qu'une opération de police était montée contre lui, qu'il décida de quitter la France.

Cette opération de police fut celle au cours de laquelle le commissaire GA LIBERT trouva la mort. C'est justement ce jour-là que sa compagne regut de lui, un coup de télephone l'informant qu'il était bien arrivé à Rabat.

5°) Sur les prétendus secrets :

Bachir BEN BARKA faisait valoir dans sa plainte que la première intruction s'était heurtée à de nombreux obstacles tendant à de prétendus secrets de la Défense Nationale, de la Police et même diplomatiques. Or, plus de dix années s'étaient écoulées et il n'y avait aucune raison de continuer à invoquer le secret. C'est pourquoi, dans une note au juge d'instruction, la partie civile sollicita qu'il fut demandé au SDECE de communiquer l'integralité de ses dossiers pouvant se rapporter à l'affaire BEN BARKA. Elle demanda aussi une audition de LEROY-FINVILLE qui a inspiré un ouvrage intitulé "Le Comité" publié au Canada. Enfin, elle demandait que le commissaire CAILLE, qui avait refusé à deux reprises d'indiquer la source de ses informations, soit entendu pour savoir s'il con sidérait, onze ans après que ses sources devaient rester secrètes pour ne pas compromettre la vie de ses indicateurs.

Ni LEROY-FINVILLE, ni le commissaire CAILLE n'ont été convoqués. Il a été seulement envoyé, le 18 Novembre 1976, une demande à Monsieur le Directeur du SDECE transmettant la requête de la partie civile.

Plusieurs mois après, le SDECE répondait, le 9 Mai 1977 :

"Le service croit devoir rappeler qu'il n'existe aucune pre "scription en la matière et que les impératifs de sécurité "sur lesquels se sont fondées antérieurement les décisions "de non divulgation de documents, demeurent toujours valab-"les, au regard des articles 72 et suivants du code pénal."

Cette réponse ne repose sur aucun argument juridique fondé. En effet, il ne s'agit pas de savoir s'il y a ou non "prescription" en la matière. La motion de secret de la Défense Nationale est une notion relative dans le temps. On voit mal en quoi la Défense Nationale serait affectée aujourd'hui, si on rendait publics les renseignements détenus par le SDECE sur BEN BARKA disparu depuis 12 ans.

Avant d'avoir eu la réponse du SDECE, Bachir BEN BARKA s'était adressé, à Monsieur le Président de la République qui, comme chef des armées, a qualité pour ordonner ou faire ordonner, la communication de tels documents. Il fut répondu par l'Elysée, le 29 Juin, que le SDECE avait donné une réponse au juge d'instruction (il s'agit de la réponse indiquée ci-dessus). Monsieur le Président de la République invitait Bachir BEN BARKA, à faire valoir devant le juge d'instruction tout moyen de fait ou de droit, qui lui paraîtrait de nature à faciliter la poursuite de l'information. Les choses en sont là.

Ajoutons, à propos des secrets, que lorsque Bachir BEN BARKA a été informé de l'existence aux Etats-Unis, d'une loi, "Freedom Of Information Act", permettant à tout citoyen d'obtenir communication des documents détenus par toutes les administrations, il a presenté une requête au Departement d'Etat et à la C.I.A.

Après plusieurs rappels, il n'a obtenu de ces administrations, que des revues de presse de l'époque. Il a tenu à s'adresser au Président CARTER pour lui faire part de son désa ppoint et insister auprès de lui pour qu'il donne les instructions nécessaires, afin que toute la documentation concernant son père, détenue par les deux administrations précitées, lui soit communiquée.

Aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour.

6°) Sur une commission rogatoire au Maroc:

Dès le début de sa plainte, Bachir BEN BARKA avait sollicité qu'une commis sion rogatoire fut adressée aux autorités judiciaires du Maroc, conformément à la Convention Judiciaire Franco-Marocaine et à la Convention d'Aide Mutuelle Ju diciaire entre la France et le Maroc, du 5 Octobre 1957.

Le 28 Mars 1977, le juge d'instruction a donné une commission rogatoire aux autorités judiciaires marocaines, leur demandant :

"...de bien vouloir procèder à une enquête approfondie dans "les formes de droit aux fins de verifier les déclarations "des témoins sus nommés, (il s'agit de Madame BOUCHESEIGHE "et de la compagne de LE NY), faire connaître le sort actuel "des quatre individus condamnés par contumace et recueillir "tous renseignements relatifs au rôle qu'ils ont tenu dans "cette affaire."

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue.

OMAR BENJELLOUN

ASSASSINE LE 18 DECEMBRE 1975



Omar BENJELLOUN fut l'exemple du militant dévoué à la cause des masses populaires et de l'intellectuel qui a toujours lié ses idées à la pratique quotidienne. Ainsi, il participa à la lutte contre le colonialisme sous ses formes ancienne et nouvelle et acquit une grande popularité auprès des masses grâce à ses positions radicales au sein du mouvement progressiste marocain.

- durant ses études à Paris, il est des premiers qui a milité pour populariser la cause de l'indépendance nationale.
- avant la création de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), il organise le Mouvement du 25 Janvier parmi les étudiants et les ouvriers marocains en France.
- il est responsable de l'UNFP à Paris, membre de la commission administrative de l'Union Nationale des Etudiants du Marco (UNEM) et président de l' Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France (AEMNAF).
- militant syndical au sein de la classe ouvrière marocaine (Union Marocaine du Travail Féderation des PTT), il fut incarceré en 1%1 lors de la grande grève des PTT.
- victime de la campagne de repression dirigée contre l'UNFP en Juillet 1963, il est condamné à mort au procès de Rabat, en Mars 1964.
- liberé en Avril 1965, après le soulèvement populaire de Casablanca, il fut détenu encore une fois à partir de Mars 1966 pendant six mois.
 - liberé, il poursuit son activité militante avec son dynamisme habituel
- détenu en Mars 1973, il fut jugé au procès de Kenitra en Juin après avoir subi les pires tortures.
- acquitté, il fut enlevé à nouveau (de la prison même) et inculpé de "tentative d'évasion de prison avec but de sequestrer le prince heritier".
- mis en liberté provisoire en Août 1974, il est assassiné le 18 Décembre 1975, devant son domicile à Casablanca.

La dernière interview d'Omar Benjelloun

«SI NOUS NOUS TROMPONS LES PEUPLES JUGERONT»

ite de la page I) L'HISTOIRE DU PEUPLE

Libération. Quelle est la légitimité storique du Maroc sur le Sahara cidental ?

Omar Beajellous. Il n'y a rien à youver. Le Sahara, c'est notre identi-è même. C'est le Maroc-Sud. Il n'y a as à prouver que l'Occitanie est iançaise.

C'est presqu'un argument assan II. Et puis, les Occitans mencent à revendiquez leur auto

Fetzanger.

C'est la résistance au colonisateur qui a crastallisé cher nous, au Magherb, en Afrique, l'idén nationale. Ca. c'est la notion dynamique, révolutionaire de l'Itatoire, celle que fast le peuple. Ja me moque que les dynastes murochines soient tottes venues du Sud. Dans ce aens, ce serais plutôt aux proposition de la colonidad de la coloni

maghzen.

Les Marocains ont commencé à penser Maroc quand ils ont eu à se battre contre les Européens. La résistance a débuté et fut la plus acharnés les ols les Eupopens et les Prançais déburquérent. Précisément dans le Sahara occidentia, avec Mae-l'Attin, peu apres 1900, puis dans le Rif, avec Abid Rrim. Tous deux s'opposérent d'ailleurs au sultan parce que c'était. Attin, lou, prit même Marrakech. Ce sont nos premiers patriotes. C'est pouquoi le Sokiet-et-Ahran et la ville de Smara sont pour noos sacrés.

Qu'est-ce qui prouve que les isharouis, en luttant contre le colo-isateur, se sentaient Marocains ?

nineteur, es setulaient Marsecuins?

— Parce qu'il n'y a pas eu deux résistances, the maroisine et une saha-rouxe mais in soul et unique moument populaire de résistance. Il se concertisa organisationnellement en 1854 dans IA L.N., l'Armée de filbera-tion nationale, qui majurt en même temps que sa situir algérienne. Dans ette primé il y avait des Marcocains du Nord comme du Sud. Elle se bat-cité d'imper a las Gières. Cest de cet d'hui. Lursque Mohamed V remonta sur le trône, en 1956. Il du tenir compte du sentiment des massés qu'exprimait la gauche II envoya IA.I. N su Sahara pour ilbérer la por-tion de traritorire encore sous domi-nation espagnole.



Le Sahara passa entièrement nous contrôle de l'A. L.N. Mais le roi, qui le redoutait, manœuver pour s'en de-barrasser. Il fut complèce de l'opèrit de

LA COLLABORATION

A l'heure actuelle, pour le peupie, c'est plutât Hussau qui fait figure de Bhèrateur et, pour l'opinion progres-siste internationale, vous semblez ca être les complices.

être les complices.

C'est encore une chose qu'un Européen ne pout pas comprendre : le priveasus de notre collaboration actuelle. Ce qu'il faut te mettre dans le cràne c'est que, pour la première fois dans l'histoire de la gauche, notre cachque n'est gas en contradiction avec nus objectifs et nos principes. Nous n'evons pas a concière la liération du Sud et la révolution politique et sociami le c'est un seul et même problème, comme il y a vingt ans.

Pendant des années, nous avons été muselés : un tiers des nôtres en prison, l'autre tiers en oxil, le troisième en sursis. Le pays crouplesait dans un immobilisme total. L'affaire du Sahara crée une dynamique nouvelle. Nous ne nous battons pas que pour des fron-

tières définitives. Maintenant le peu-ple se remet a parier, se mobilise (a ne hui était peu arrivé depuis l'indé-pendance. Il y reprend goût. En un na et demi, depuis où Hinsan nous a relà-chés parce qu'il avait heaoin de nous, notre mouvement s'est refait, avec presse, meetings, les jeunes nous rejoi-gennt. Bous progressons quellitative-ment aussi bien dans les focs que dans les usines et dans certaines régions urailes. Les partie d'opposition for-nent maintenant un front qu' est en mesure d'exiger une démocratisation reliel du régime avec élections et par-ticipation au pouvoir.

Le premier béoéficiaire en est

Been sûr qu'il en fait son profit, mais nous aussi. C'est un jou subtil. Nous demandons le maximum, quitte à abtenir provisoirement moins. Quand Hassen a envisage un refe-rendum au Sahara, nous avons obtenu qu'il change d'avis et parle de libéra-tion nationale. Nous avons demande d'utilles et la conservation. tion nationale. Nous avons demandé qu'elle se fasse par un mouvement populaire armé. Il a dévié cela en marche pocifique, mais il a été con-traint d'armer l'armée en laquelle il n'avait plus confiance. C'est un atout redoutable contre le régime. C'est le début d'un angronage.

D'après des observateurs étran-gers, votre armée aurait entamé au Sahara quelque chose qui ressemble à un génocide. On peut se demander

— C'était le risque. Une armée populaire serait entrée au Sabara en faisant une canapagne d'explication. Depuis, la participation des forces revales à la guerre du Ramadan, sur le Goine, en connaît leur réputation de na pas faire de prisonniere. C'est vrai qu'actuellement l'armée se livre au Sabara à une vértable » pacifica-

— Au seus colonial?

— Il n'y a pus d'autre seus. On ne fait pas d'emelette sace casser d'euxà. Au stade od nous somtnes, nous ne pouvons plus reculer. Te ne peux pas avoir l'importance émotionnelle qu' a pour nous le mot « of-tahrir » que l'on traduit très imporfaisement par le mot « libération ». Récupèrar le Sahura, c'est une des données de noire raison de viver. Même si qu devait renforme de viver. Même si qu devait renforme de viver. Même si qu devait renforme l'extrême, que je m'en fous. La fécola-lité passers le Sahura reusers.

Et le droit des nemeles a distances.

Et le droit des peuples à disposer ux-mêmes ?

— Quei psupie? Depuis quand 60,000 personnes forment-elles un peuple? C'est a peine le population d'une sous-préfecture. Elle se balade de surcroît de part et d'autre de trois frontières.

LE GATEAU AFRICAIN

- Et le Front Polisario ?

— El la Front Pollisario ?
— Neus y voille. Les dirigeants du
Polisario sont les fils de l'ex A. I.N. Ils
not fini leurs etude a Rabat, dis ont
milità à l'UNEM et à l'UNEP. A
Epoque, lis no demandisient qu'à s'intègrer, Quand il y no al a vague d'inrestations de 1973, ils se sono relugide
cains avant eux. C'est là qu'on leur a
monté le coup. Une bourgeoisie buresucratique rapace qui veut se tailler
in mellieur part du gifecus africain au
pris du sous-developpement maintenu
pris du sous-developpement maintenu
contatituer une sob colonite à bon c'unpte. Elle avant, commencé en Mauritaile, mais une peut tard. Cette ficis-cimet de lemème le train en marche.
C'est même plus subtil encore. Lo
C'est même plus subtil encore. Lo
C'est même plus subtil encore. Lo

met ellemême le train en marche.

C'est même plus subtil encore. Le
Polisario est une création commune de
l'Algérie et de l'Opus Dei, lis étaient
partenaires économiques depuis long-temps. Ca remonte à lopes Tervo. Un
Etat l'antôche leur murait permis
d'explotier le sous-sod en commun
impunement. L'expapse à même commun
impunement. L'expapse à même cha-bellion. L'Algérier l'a équipée en LandRovers et en cadres militaires.

— Ta as des pressures mour les ca-

– C'est évident. D'où les dirigeants du Polisario tiendraient-ils leur expé-rience militaire? Si on avait laissé faire, dans dix ans le Saharu occiden-tal dovenait la 31º Willaya algérienne.

Comment expliques tu que le Maror soit souteau dans su revendi-cation essentiellement par des États réactionanires ?

L'Algèrie aussi a eu leur app s sa lutte de libération.

UN AMOUR DEÇU

D'où te vient cette acrimonie envers l'Aigérie, alors qu'es 1963 l'UNFP prenait position contre Has-ses dans le conflit algéro-marocain?

- C'est l'histoire d'un amour décu

Nous avone en foi dans is révolution algérisme. Nous penaions profendément que le Maghreb des peuples pourrait se faire sous son impulsion. Moi qui sais d'Oujda, je peux te dire qu'en 1982. Je me suis sent aussi algérien que Marocain. Mais dépuis, quelle métarcophose I Leur bourgoois e à pilo ser na le exière à la nêtre, quelle métarcophose I Leur bourgoois e à pilo ser na le exière à la nêtre, et l'entre de la nêtre de la

La seule manière positive de jeter les bases d'un Maghreb uni, c'était l'exploitation commune des resnources subariennes: lo veille idde française de l'OCRS, mais au profit du Maghreb. asshariennes : lo veille lide frençaise de l'OCRS, mais au profit du Meglech. C'est dem set espiti que nous avons el control de l'est d'est de l'est d'est de l'est d'est d

- 1973 c'est aussi l'année de la gué-rilla avortée des Basristes, l'aile activiste de l'UNFP. Ils étaient pi d'Algèrie. On peut l'interpréter o me us souties de cette deraière lutte contre votre réaction.

LEPARI

S'il y a des gens qui pesvent s'enorguellir d'avoir combatta notre ricaction, c'est bien nous, pas Bounté-dianne ni Abdeslam. Parmi nous il y a ne effet nos cananades Berrittes, notéludes mais nous sommes solidais ne de hurs déeaux. Tu as fist albusion là à une époque très sombre de notre mouvement. Nous étions des boy-scouts. Nous avions tout perdu, poi-tiquement et militairment. Parce que militaire. C'était une erreur stratégique grave.

militaire. C'était une erreur atratégique grave.

Aujourd hui nous retrouvans une
chance inespéée de les conjuguer. Une
chance, pus une certiaude. Prust-être
appartantes en de ces sous de ces
sous déji flouie. Prust-être
appartantes en de ces sous des
appartantes en contra de ces sous entre
appartantes en motre dos et sur celui
des Sobaraous. Prot-être qui au conteraire l'armée et le gauche vont se
trouver unies comme au Portugal. Rien
nest joud. de ne nue pas qui la égrase
d'un part. de sais que le mouvement
et personaire l'armée international nous chserve et se pose des questions. Ma
avenous tranquilles, vous ce sourre
jamais combien nous avons souliert de
nous en sortir. Mais je en repend et
je pense : c'est dirt, c'est curioux
d'ere likché pur l'ensemble de sea
annis. Alors si nous nous trompons, les
peuples jugeconn.

Houcine EL MANOUZI naît en 1943 à Tafraout. Son père Ali EL MANOUZI et sa famille quittent Tafraout pour Casablanca, ville dans laquelle Houcine va effectuer des études de mécanique.

Après avoir été engagé comme élève stagiaire à Royal Air Maroc. Il est renvoyé de cette compagnie pour activité syndicale.

Il quitte alors le Maroc pour s'installer à Bruxelles en 1963.

Mécanicien à la Sabena, il est l'un des fon dateurs de la commission d'alphabétisation et d'orientation des travailleurs immigrés en Bélgique.

Parallèlement à cette activité, il joue un rôle important dans l'organisation syndicale des travailleurs marocains en Belgique et obtient la création d'une section arabe au sein des syndicats belges FGTB et CSC.

Après un séjour de trois ans en Lybie où il travaille pour la société aéronautique LIN-AIR, il revient fin 1969 à Casablanca.



En août 1970, à la suite d'une vague d'arrestations dans les milieux de l'UNFP il est obligé de quitter le Maroc et revient à Bruxelles où il reprend son travail à la Sabena.

C'est le 17 septembre 1971 qu'il apprend sa condamnation à mort par contumace au procès de Marrakech, pour "atteinte à sûreté de l'Etat".

Ne se sentant plus en sécurité à Bruxelles, il accepte fin septembre 1971 un emploi qui lui est offert à l'aéroport de Tripoli (Lybie).

Il continue à Tripoli le travail d'organisation syndicale qu'il avait entrepris en Belgique dans le milieu de l'émigration marocaine.

LE KIDNAPPING DE HOUCINE EL MANOUZI

Le 1er novembre 1972, Houcine EL MANOUZI quitte Tripoli pour Bruxelles.

Il a prévu de faire escale pendant quelques jours à Tunis avant de rejoindre la capitale belge.

Ses amis marocains qui partagent son appartement à Tripoli l'accompagnent à l'aéroport et son ami DJELLAL Mohamed ne le quitte qu'après les formalités d'embarquement.

Aucun doute n'existe donc sur son départ de Tripoli.

D'autre part, il arrive bien à Tunis d'où il envoie un télégramme à la boîte postale de ses amis pour les rassurer. Plusieurs de ceux-ci en effet, étaient hos tiles à son escale à Tunis.

Le télégramme signé GASPAR, héros de dessins animés, ne pouvait avoir été envoyé que par EL MANGUZI.

Depuis cette date, EL MANOUZI disparaît totalement et plus personne n'entendra parler de lui jusqu'au mois de juillet 1975.

Au mois de juillet 1975 en effet, la presse marocaine annonce dans la nuit du 12 au 13 juillet, l'évasion de quatre militaires condamnés dans l'affaire de Skhi rat.

Il s'agit de trois anciens officiers et d'un sous-officier de l'armée marocaine Les trois officiers sont :

- Mohamed ABABOU, ancien lieutenant colonel et directeur adjoint de l'école d' Etat-Major de Kénitra.
- Mohamed CHELLAT, qui servait comme capitaine dans cette même école.
- Ahmed MZIREG, ancien aspirant du centre d'instruction d'El Hajeb.
- l'ancien adjudant chef Harrouch AKKA.

Les trois officiers sont repris presque immédiatement après leur évasion.

L'ancien adjudant Harrouch AKKA est tué par une patrouille le 23 juillet 1975 près de Rabat.

Tous ces faits sont largement relatés par la presse marocaine et internationale et ne semblent pas avoir de rapport direct avec l'affaire EL MANOUZI.

Cependant, très vite des indiscrétions permettent de savoir que les évadés n'étaient pas quatre, mais sans doute huit dont quatre civils, parmi lesquels Houcine EL MANOUZI.

Les éléments sur lesquels sont fondées ces affirmations sont de deux sortes :

1°) Le lendemain de l'évasion, le 13 juillet 1975, la police marocaine vient au domicile des parents de Houcine EL MANCUZI à Casablanca.

Jusqu'au 20 juillet, la police non seulement sera présente dans la maison de Houcine, mais quadrillera le quartier.

Sur question de la famille, la police répondra en montrant la photo de Houcine EL MANOUZI <u>BEN MOHAMED</u> qui n'est autre que le cousin germain de Houcine ElManouzi BEN ALI et en indiquant que celui-ci se serait enfui de la prison de Kénitra où il était détenu.

Or, une verification immédiate permet de savoir que Houcine EL MANOUZI BEN MO-HAMMED ne s'est pas évadé de la prison où il restait détenu.

Par ailleurs, celui-ci, liberé après cinq années d'emprisonnement (en déc. 75) a pu confirmer qu'il ne s'était jamais évadé.

D'autre part, le 13 et le 14 juillet, la police se présente au domicile de tous les membres de la famille EL MANOUZI répartis sur le territoire marocain, en montrant la bonne photo, celle de Houcine EL MANOUZI BEN ALI.

Les recherches étaient particulièrement intenses dans la région de Tafraout où réside encore la grand-mère octogénaire de Houcine.

A Tafraout, la police s'encombre moins de subtilités qu'à Casablanca et montre à tout le monde la photo de Houcine BEN ALI.

Toute la semaine qui suivra, le Caïd (chef de trente tribus), les Cheikhs(chef d'une tribu) et les Mokaddem (chefs de villages), mobilisent la population, pour rechercher Houcine dans la montagne qui environne le village de la grand-mère paternelle.

Toutes les recherches cessent dans l'ensemble du Maroc le 20 juillet 1975 date à laquelle Houcine EL MANOUZI est repris vivant par la police.

2°) A la suite de l'évasion de Harrouch AKKA, des avis de recherche sont diffusés dans tous les postes de gendarmerie royale et de police marocaine datés du 13 juillet 1975, concernant Harrouch AKKA et portant la mention "DIFFUSION SPE-CIALE n° 292".

Or, les amis d'EL MANOUZI réussissent à se procurer non seulement cet avis de recherche mais un autre avis de recherche portant les mêmes mentions avec le « 290 et concernant Houcine EL MANOUZI BEN ALI.

Il est donc patent que Houcine EL MANOUZI BEN ALI a été enlevé à proximité de l'aéroport international de TUNIS et conduit secrètement au Maroc où il demeure sequestré depuis plus de cinq ans maintenant.

Cinq ans après son enlèvement, il n'a toujours pas été présenté à la justice, et aucune réponse n'a été donnée aux requêtes de sa famille.

SON SORT EST TOUJOURS INCONNU.

A la suite d'une enquête réalisée par les amis de Houcine EL MANOUZI, certains points ont pu être éclaircis sur les conditions de son enlèvement à Tunis.

Dans le cadre de ses activités syndicales dans le milieu émigré marocain à Tri poli, Houcine fit la rencontre en 1972 d'un certain Driss ADMOUNE, marocain d'une quarantaine d'années, installé dans cette ville comme entrepreneur.

Driss ADMOUNE faisait tout pour créer des liens personnels avec EL MANOUZI et se montrait disposé à l'aider dans son travail d'organisation syndicale, en mettant à sa disposition les moyens dont il disposait : maison pour les rencontres, voiture pour les déplacements, proposant même une aide financière aux militants nécessiteux.

Mis en confiance, Houcine EL MANOUZI le mit au courant de son projet de voyage avant la fin de 1972 à l'etranger et notamment en Tunisie où il devait rencontrer des amis.

Driss ADMOUNE l'encouragea à faire un tel voyage.

Quelques semaines avant la date projetée du voyage de EL MANOUZI pour Tunis, Driss ADMOUNE partit pour le Maroc installer sa famille afin d'être allégé, passa en France selon ses dires et vint attendre Houcine à Tunis.

Il lui avait proposé, avant son départ, de venir se reposer dans un bungalow qu'il avait loué près de Tunis au bord de la mer.

Au mois de septembre 1972, un journaliste marocain, ami de EL MANOUZI, installé comme lui à Tripoli, avait quitté cette ville pour Tunis où il était descendu à l'hôtel EL AYACHI, où la communauté marocaine a l'habitude de se retrouver à Tunis.

C'est à cet endroit que Driss ADMOUNE qui le connaissait le rencontra et le mit au courant du projet de Houcine EL MANOUZI de venir en Tunisie, tout en lui demandant de se renseigner sur la date exacte de son arrivée.



Driss ADMOUNE

L'insistance avec laquelle Driss ADMOUNE demandait ces renseignements, ainsi que d'autres incidents, contribuèrent à mettre EL BAHI en garde.

Celui-ci téléphona au domicile de EL MANOUZI. Ce fut l'un de ses amis qui prit la communication téléphonique et EL BAHI lui précisa qu'il y avait quelque chose de louche dans le comportement de Driss ADMOUNE et lui demanda de convaincre Houcine de renoncer à son voyage.

Houcine présent dans l'appartement, prit le téléphone pour demander davantage de précisions. EL BAHI lui répondit que ce n'était qu'une impression. EL MANGUZI n'y attacha pas davantage d'importance.

Pendant son séjour à Tunis précèdent l'arrivée d'EL MANOUZI, EL BAHI rencontra à plusieurs reprises Driss ADMOUNE qui venait lui demander des précisions sur l'arrivée d'EL MANOUZI : il lui donna une adresse et un numéro de téléphone auxquels il serait possible de le joindre. EL BAHI put constater que l'adresse était fictive et que Driss ADMOUNE ne répondait jamais au téléphone.

Driss ADMOUNE venait souvent s'installer pendant ce séjour dans un café situé devant l'hôtel EL AYACHI: il prétendait que c'était là qu'il avait rendez-vous avec Houcine EL MANOUZI et affirmait à EL BAHI avoir déjà loué une maison dans un cité touristique tunisienne.

EL BAHI devait quitter Tunis pour Tripoli le 27 octobre 1972.

Houcine EL MANOUZI quittait Tripoli trois jours plus tard, sans l'avoir rencon tré.

Quant à Driss ADMOUNE, il ne devait jamais remettre les pieds en Lybie.

C'est au Maroc que l'on devait retrouver sa trace : comme Inspecteur de police à l'aéroport NOUACEUR de Casablanca, ville qu'il a quittée depuis.

Les amis et la famille de Houcine EL MANOUZI luttent pour sa liberation.

A deux reprises, Rachid EL MANOUZI, frère de Houcine, a écrit au président Bou rguiba pour l'interroger sur les conditions dans lesquelles avait pu avoir lieu cet enlèvement et pour lui demander d'intervenir auprès des autorités marocaines en vue de la liberation de son frère.

Ces deux lettres restent sans réponse.

La FEDERATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME et AMNESTY INTERNATIONAL sont intervenues auprès des autorités marocaines :

Il leur a été opposé une fin de non recevoir.

Je suis personnellement intervenu dans le cadre d'une mission d'Observation ju diciaire de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme au début du mois de décembre 1975, auprès de Monsieur le Procureur Général près la Cour Criminelle de Casablanca et auprès du Ministre de la Justice de l'époque, sans pouvoir obtenir le moindre renseignement sur le sort de Houcine EL MANOUZI.

Dans le but d'obtenir que soit mis fin à sa sequestration qui dure depuis cinq ans et qu'il soit remis en liberté, s'est crée le 7 Décembre 1977 un :

COMITE DE SOUTIEN POUR LA SAUVEGARDE DE LA VIE DE HOUCINE EL MANOUZI (46, rue de Vaugirard - PARIS 6ème)

Il est demandé à tous de soutenir l'action de ce Comité, jusqu'à la liberation de ce militant de l'U.N.F.P., enlevé 7 ans presque jour pour jour après l'enlèvement du leader de son parti MEHDI BEN BARKA.

Alain MARTINET. Avocat.

DIRECTION GENERALE

de la

SURETE NATIONALE

RABAT LE 13 JUILLET

1975

DIFFUSION SPECIALE Nº 290

SOUS DIRECTION de la POLICE JUDICIAIRE

RECHERCHER ET APPREHENDER :

RD/974386/2 EL MANOUZI HOUCINE b; ALI MAROCAIN NE LE 11MARS 1943 A TAFRAOUT DE KHDIJA b. MOHAMED, MECANICIEN D'AVIONS



ELEMENT SUBVERSIF DANGEREUX

EN CAS D'ARRESTATION AVISER D'URGENCE LA DGSN/CAB/SEC.PART.

DESTINATAIRES:

- TOUS POSTES DE POLICE ET DE GENDARMERIE ROYALE

-GOUVERNEURS DE PROVINCES

SIGNE: LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SURETE NATIONALE

TEMOIGNAGE

Ce 13 Juillet 1977 me renvoie au 13 Juillet 1975, date depuis laquelle personne n'à plus jamais eu la moindre nouvelle du militant marocain EL MANOUZI Hou cine, et à mes souvenirs de ce jour là :

> "Ce jour là précisément, le 13 Juillet 1975, je rentrais en voiture de Tétouan à Casablanca, où j'habitais alors. Dès les premiers kilomètres, les barrages commençaient. Toutes les voitures étaient minutieusement fouillées. Dans la région de CUEZZANE, de SIDI KACEM. KENITRA, RA-BAT, c'était d'une veritable chasse à l'homme qu'il s'agissait. Les barrages se succédaient tous les 5 kms, par une chaleur accablante, au point qu'il était peu à peu impossible de rouler et que la circulation se paralysait progressivement.

> Dans la forêt de la MAMORA, à quelques centaines de mètres de là, cinq détenus politiques se cachaient, évadés pendant la nuit d'une villa secrète où on torture ; parmi eux : EL - MANOUZI Houcine.

C'est une famille celèbre au Maroc, que des MANOUZI. Tous militants de l'UNFP, naires de Tafraout dans le Sous, ils avaient l'honneur d'être dix-huit du même nom en 1971, inculpés au procès de Marrakech. Houcine y fut condamné à mort par contumace. Le 1er Novembre, 1972, il faisait escale à Tunis et était enlevé par les services secrets de la police marocaine. Pendant des années, rien, pas la moindre nouvelle ; et puis, le 13 Juillet, cette chasse à l'homme ; et un avis de recherche à son nom. émanant du Ministère de l'Intérieur de Rabat.

A Tafraout, toute la famille, des femmes et des vieillards, est arrêtée. Le 20 Juillet, on les relâche. Dans les bois de la MAMORA, que s'estil passé ?.. Qui est mort abattu et qui est rep ris ? ..

Nul ne le sait. Les barrages disparaissent, tout retombe dans le silence et la peur. ses amis écrivent à Bourguiba, saisissent les organisations humanitaires : Amnesty International, les Comités de lutte contre la repression Maroc. Rien ! C'est tout, c'est la fin de l'his

EL MANOUZI Houcine s'est évanoui comme tant d'autres dans la nuit et le brouillard de ce pays si beau, où des touristes innocents se promènent aujourd'hui, 13 Juillet 1975, au milieu de cette misère qu'on déguise en folklore, aveu gles et sourds le long des prisons et des commissariats.

Mais d'écrire cette lettre et parler de lui, et en parlant de lui, c'est de tous que je parle ; les centaines de détenus politiques arrêtés ces dernière mois et au secret dans les centres de torture ; il me semble qu'on leur redonne un peu d'existence et que son histoire, peut-être m'est pas finie."

CHRISTINE JOUVIN, professeur au Lycée Henri IV, arrêtée le 14 Novembre 1974 Expulsée du Maroc le 17 Août 1977.

activités repressives du regime marocain à l'etranger

L'appareil repressif du regime marocain ne se limite pas à semer la terreur à l'interieur du pays : ses tentacules s'étendent au-delà des frontières, car il n'hésite pas à intervenir dans des pays où il ne jouit d'aucun soutien, ainsi que dans des pays où il sait qu'il trouvera, sinon une complicité ouverte, du moins une complaisance bienveillante.

Ainsi, depuis l'enlèvement et l'assassinat du camarade Mehdi BEN BARKA en Octobre 1965 à Paris, plusieurs militants ont été enlevés par la police marocaine à l'etranger et acheminés discrètement au Maroc. D'autres militants ont été tout simplement livrés pieds et mains liés par des regimes complices.

ESPAGNE : JANVIER 1970 :



ESPAGNE : JANVIER 1970 :



ALGERIE : JANVIER 1970 :



Mohamed AJAR: militant de l'UNFP, ancien responsable de la resistance Condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964.Il est arrêté à Madrid et livré après 15 jours à Rabat. Inculpé au procès de Marrakech, il est condamné à mort et grâcié puis liberé le 14 Mai 72.

Ahmed BENJELLOUN: militant de l'UN FP, ancien responsable de l'UNEM à Alger. Il est arrêté à Madrid et li vré après 15 jours à Rabat. Inculpé au procès de Marrakech, il est condamné à 10 ans de réclusion. il est liberé en Décembre 1975, quelques jours avant l'assassinat de son frè re Cmar à Casablanca.

Mohamed RAMSIS: militant de l'UNFP Commissaire de police. Il demande l'asile politique en Algérie. Gardé une semaine par la police de ce pays il est livré à Rabat. Inculpé au procès de Marrakech en Juin 71, il est condamné à 20 ans de réclusion. Il est liberé en Novembre 1977.

GIBRALTAR: 16 AOUT 1972:



TUNISIE : NOVEMBRE 1972 :



ALGERIE : JANVIER 1974 :



LYBIE : AOOT 1974 :



ALGERIE : 1974 :



Le Lieutenant-Colonel AMCKRANE et le Sous-lieutenant MIDAOUI: auteurs de la tentative de coup d'Etat du 16 Août 1972. Ils se refugient à Gibraltar et demandent l'asile politique à la Grande Bretagne. Ils sont livrés le jour suivant à Rabat.Condamnés à mort par le tribunal militaire de Kenitra en Novembre 1972, ils sont passés par les armes le 13 Janvier 1973, avec neuf autres militaires.

EL MANQUZI Houcine ben Ali :ouvrier en Belgique, militant de l'UNFP.Con damné à mort par contumace au procè de Marrakech en Septembre 1971. Il est enlevé à Tunis et livré à Rabat Evadé d'un centre de torture le 13 Juillet 1975, il est repris une semaine plus tard.

MERZAK El Yazid: ouvrier, militant de l'UNFP. Ancien membre du F.L.N. algerien. Il est enlevé en plein ter ritoire algerien. Il est condamné à 30 ans de réclusion au procèsde Fes en Juillet 1976.

LACHGAR Brahim: ouvrier, militant de l'UNFP. Il est enlevé en plein territoire lybien et acheminé par le sahara jusqu'au Maroc. Son sort est inconnu à ce jour.

JAACUANI El Mokhter: paysan, militant de l'UNFP. Condamné à mort per contumace en Janvier 1974. Il est enlevé en plein territoire algerien Il serait toujours détenu au centre de Derb Moulay Chérif à Casablanca.

l'Amicale : une officine policiere



C'est en 1973, dans un climat de repression généralisée au Maroc (enlèvements, arrestations, procès, exécutions...), que le pouvoir réctionnaire marocain, au plus fort de son isolement, préside à la création de "l'Amicale des ouv riers et des commerçants marocains en Europe".

Cette officine est tout de suite apparue comme un instrument pour encadrer, intimider et paralyser nos compatriotes immigrés, pour prévenir et briser toute activité syndicale parmi eux. L'amicale allait s'employer, à force de moyens mis à sa disposition par les ambassades et consulats du régime en Europe -mais aussi par les fonds escroqués de force à nos compatriotes eux-mêmes- à tisser une toile qui se voulait solide pour mettre au pas l'immigration marocaine de plus en plus combattive.

L'amicale s'allie tout naturellement aux forces les plus rétrogrades et les plus réactionnaires pour arriver à ses buts : sa collusion en France notamment avec la CFT est notoire. Elle n'hésite pas à employer les méthodes fascistes pour saboter la lutte que mènent les travailleurs marocains aux côtés de leurs camara des de classe, les travailleurs européens. Ses hommes de main, dont la plupart sont connus pour leur passé pro-colonial, interviennent à visage découvert pour faire pression sur les travailleurs marocains. Les militants dans les syndicats démocratiques sont menacés d'arrestation à leur retour au Maroc. D'autres sont menacés de représailles s'ils adhèrent à ces syndicats.

Malgré ces intimidations, les travailleurs marocains s'unissent de plus en plus et participent massivement aux luttes quotidiennes pour la défense de leurs intérêts, aux côtés de leurs alliés de classe, les ouvriers des pays d'accueil.

La repression qui s'abat sur des dizaines d'entre eux, n'a d'égal que leur determination à continuer dans cette voie pour faire echec aux tentatives liquidationnistes de cette officine policière qu'est l'Amicale.

- . MANOUZI Houcine ben Mohamed : militant de l'UNFP, ouvrier en Belgique. Il est arrêté en Septembre 1970. Inculpé au procès de Marrakech en Juin 1971, il est con damné à 10 ans de réclusion. Il est liberé en Décembre 1975.
- EL HOUARI : ouvrier, délégué CGT chez Renault. Il est enlevé en 1974 au Maroc. Il a été gardé à vue et torturé pendant trois mois.

- BOURAS Larbi : ouvrier, militant de l'UNFP, militant CGT, membre du bureau de l'Association des Marocains en France (AMF). Arrêté en 1973 et condamné au procès de Kenitra en Juin 1973 à 5 ans de réclusion. Il est liberé en Novembre 1977.
- ABOULKHIR Houcine: ouvrier, militant de l'UNFP, délégué CGT. Arrêté en 1974 et condamné au procès d'Agadir en Août 1975 à 10 ans de réclusion. Il est liberé en Décembre 1975.
- . IKHICHE Houcine : ouvrier en Hollande, militant de l'UNFP, militant syndical. Il est arrêté en Juillet 1972 et condamné au procès de Kenitra en Juin 1973 à 30 ans de réclusion.
- EL OUAZZANI Ahmed : ouvrier en R.F.A., militant de l'UNFP, membre de l'as sociation des marocains en Allemagne Féderale. Il est arrêté en 1972 et condamné au procès de Kenitra à 20 ans de réclusion.



IKHICHE Houcine

- EL HOUARI El Haj : ouvrier en R.F.A., militant de l'UNFP, membre de l'association des marocains en Allemagne Féderale. Il est arrêté en 1973 et condamné au procès d'Oujda en Août 1975 à 4 ans de prison. Il est liberé par la suite.
- . KACEM Belkacem : ouvrier en R.F.A., militant de l'UNFP, membre de l'association des marcoains en Allemagne Féderale. Il est arrê té en 1973 et condamné au procès d'Oujda à 3 ans de prison. Il est liberé par la suite.
- EL MANOUZI Houcine ben Ali : ouvrier en Belgique, militant de l'UNFP. Con damné à mort par contumace au procès de Marrakech en Septembre 1971. Il est enlevé à Tu nis et livré au Marco.
- BELFROUH Ahmed : entrepreneur à Tripoli (Lybie), militant de l'UNFP. Il est arrêté en 1973 et condamné au procès de Kenitra en Juin 1973 à la réclusion perpétuelle.
- Pendant l'été 1976, des dizaines de militants syndicalistes sont arrêtés à leur retour au Maroc. Les démarches faites par plusieurs organisations, notamment la CGT, pour connaître leur sort, sont demeurées vaines concernant une grande partie d'entre eux.

procès EL FOUAKHRI

OCTOBRE 1960

En Mai 1960, après le succès de l'UNFP aux élections municipales, des militants sont arrêtés et inculpés en Octobre au procès de Beni-Mellal pour "complot contre la vie du prince héritier".

A l'issue du procès, deux condamnations à mort sont prononcées, ainsi que des peines allant de 10 à 25 ans de réclusion, à l'encontre d'une vingtaine d'autres militants.

- . Condamnations à mort : EXECUTEES en 1961 :
 - . Mohamed ben Hammou EL FCUAKHRI : marchand de charbon de bois, né à Casablanca en 1928. Membre de la resistance et militant de l'UNFP.
 - . Abdallah AZNAG : ouvrier, né à Quarzazate en 1923. Syndicaliste et militant de l'UNFP.
 - . Mohamed JAPOUNI : Commerçant, né à Agadir en 1925. Membre de la resistance et militant de l'UNFP.
- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . EL MISSACUI Mohamed
 - . Ahmed ben M'barek
 - . ADJIKI Mohamed (liberé en Novembre 1977)
 - . BEN MOUSSA Mohamed (liberé en Novembre 1977)
- . Condamnation à 20 ans de réclusion :
 - . MAJALI Mohamed
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . SERGHINI Tahar

procès EL-MARRAKCHI

A00T 1961

En Février 1960, plusieurs militants de l'UNFP, des resistants et des membres de l'Armée de Liberation Nationale, sont arrêtés pour "complot contre la vie lu prince héritier. Jugés en Octobre 1963 à Rabat, ils sont condamnés à de lourles peines :

- . Condamnés à mort : EXECUTES en Octobre 1963 :
 - . Abderrahim EL MARRAKCHI : ouvrier
 - . Lahcen "cycliste" : réparateur de cycles
- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . Ahmed ben Allal
 - . KAMOUNI Mahjoub (liberé en Novembre 1977)
 - . AMZIL Brahim (liberé en Novembre 1977)
 - . BOUKHRISS Houssain Khouya (liberé en Novembre 1977)
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . Allal ben Boujemâa
 - . NAJI Ahmed
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . KABLI Mohamed

procès de KSAR-SOUK

MAI 1963

En Mai 1963, dans la région de Ksar - Souk, eurent lieu des manifestations violentes, en riposte à la falsification de la volonté populaire lors des élections. Plusieurs militants de l'UNFP sont arrêtés et traduits devant le tribunal :

- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . OUTIGRI Ahmed
 - . AKOUA Mohamed . TIJANI Mohamed
- . Condamnation à 30 ans de réclusion :
 - . Fattah ben Salah

conflit frontalier algéro-marocain

OCTOBRE 1963

Lors du conflit frontalier algero-marocain en Octobre 1963, Mehdi BEN BARKA appelle depuis LeCaïre le peuple marocain à refuser sa participation à une "guerre d'agression contre l'Algérie, engagée par la monarchie marocaine à l'instigation des impérialistes."

Hamid BERRADA, président de l'UNEM, en fait de même depuis Alger.

Ils sont tous les deux CONDAMNES A MORT par contumace par le tribunal militaire de Rabat, le 16 Octobre 1963.

Plusieurs dirigeants de l'UNFP et du PCM sont arrêtés pour leur prise de position courageuse.

procès EL FOUAKHRI

OCTOBRE 1960

En Mai 1%0, après le succès de l'UNFP aux élections municipales, des militants sont arrêtés et inculpés en Octobre au procès de Beni-Mellal pour "complot contre la vie du prince héritier".

A l'issue du procès, deux condamnations à mort sont prononcées, ainsi que des peines allant de 10 à 25 ans de réclusion, à l'encontre d'une vingtaine d'autres militants.

- . Condamnations à mort : EXECUTEES en 1961 :
 - . Mohamed ben Hammou EL FOUAKHRI : marchand de charbon de bois, né à Casablanca en 1928. Membre de la resistance et militant de l'UNFP.
 - . Abdallah AZNAG : ouvrier, né à Ouarzazats en 1923. Syndicaliste et militant de l'UNFP.
 - . Mohamed JAPOUNI : Commerçant, né à Agadir en 1925. Membre de la resistance et militant de l'UNFP.
- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . EL MISSAOUI Mohamed
 - . Ahmed ben M'barek
 - . ADJIKI Mohamed (liberé en Novembre 1977)
 - . BEN MOUSSA Mohamed (liberé en Novembre 1977)
- . Condamnation à 20 ans de réclusion :
 - . MAJALI Mohamed
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . SERGHINI Tahar

procès EL-MARRAKCHI

A00T 1961

En Février 1960, plusieurs militants de l'UNFP, des resistants et des membres de l'Armée de Liberation Nationale, sont arrêtés pour "complot contre la vie du prince héritier. Jugés en Octobre 1963 à Rabat, ils sont condamnés à de lour-des peines:

- . Condamnés à mort : EXECUTES en Octobre 1963 :
 - . Abderrahim EL MARRAKCHI : ouvrier
 - . Lahcen "cycliste" : réparateur de cycles
- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . Ahmed ben Allal
 - . KAMOUNI Mahjoub (liberé en Novembre 1977)
 - . AMZIL Brahim (liberé en Novembre 1977)
 - . BOUKHRISS Houssain Khouya (liberé en Novembre 1977)
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . Allal ben Boujemâa
 - . NAJI Ahmed
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . KABLI Mohamed

procès de KSAR~SOUK

MAI 1963

En Mai 1963, dans la région de Ksar - Souk, eurent lieu des manifestations violentes, en riposte à la falsification de la volonté populaire lors des élections. Plusieurs militants de l'UNFP sont arrêtés et traduits devant le tribunal :

- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . OUTIGRI Ahmed
 - . AKOUA Mohamed . TIJANI Mohamed
- . Condamnation à 30 ans de réclusion :
 - . Fattah ben Salah

conflit frontalier algéro-marocain

OCTOBRE 1963

Lors du conflit frontalier algero-marocain en Octobre 1963, Mehdi BEN BARKA appelle depuis LeCaïre le peuple marocain à refuser sa participation à une "guerre d'agression contre l'Algérie, engagée par la monarchie marocaine à l'instigation des impérialistes."

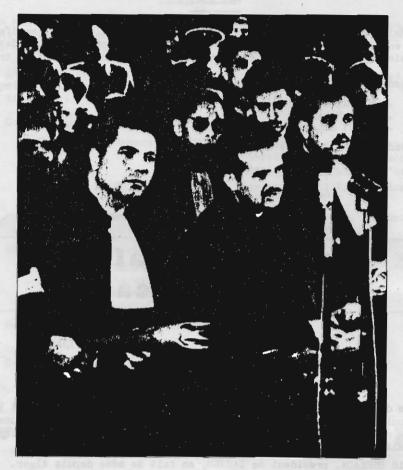
Hamid BERRADA, président de l'UNEM, en fait de même depuis Alger.

Ils sont tous les deux CONDAMNES A MORT par contumace par le tribunal militaire de Rabat, le 16 Octobre 1963.

Plusieurs dirigeants de l'UNFP et du PCM sont arrêtés pour leur prise de position courageuse.

procès de RABAT

MARS 1964



En Juillet 1963, des arrestations massives sont operées dans les rangs de l'UNFP, qui avait décidé de boycotter les élections municipales. Des centaines de militants et dirigeants sont arrêtés. Plusieurs d'entre eux sont morts sous la torture.

En Mars 1964, 102 d'entre eux, sont inculpés au procès de Rabat pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat". Les autres sont liberés après plusieurs mois de détention.

- . Condamnations à mort :
 - . BASRI Mohamed
 - . Omar BENJELLOUN
 - . Moumen DIOURI
- . Condamnations à mort par contumace :
 - . Abdesslam JEBLI
 - . Abdelfettah SEBBATA
 - . Mohamed BENSAID
 - . Mohamed AJAR
 - . Houcine EL KHADDAR
 - . Mehdi BEN BARKA (assassiné en 1965)
 - . Abdallah BOUZALIM (assassiné en 1964)
 - . AGOULIZ Ahmed (assassiné en 1964)
- . Condamnations à la réclusion perpétuelle :

- . Abdelkrim BELATD
- . AMESLIL Brahim (El Hallaoui)
- . EL HARCHAOUI Mimoun
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . Ahmed BELHACHMI
 - . EL MAALAM Ahmed
 - . EL MALKI Ahmed
 - . AGHERDA
- ... plus une vingtaine d'autres condamnations allant de la 15 ans.

Tous ces militants sont liberés en Avril 1965, après les évènements sang lants de Mars à Casablanca.

D'autres militants arrêtés les precèdentes années, ont DISPARU, probable ment MORTS EN DETENTION.

- . LAHRIZI Mohamed : ingénieur, né à Ouled Hriz en 1929. Membre de l'UNFP. Enlevé en 1961 avec sa femme.
- . Lahcen LACUAR : petit commerçant, né à Agadir en 1928. Membre de l'UNFP. Enlevé en 1962. Son corps est retrouvé dans la région d'Agadir.
- . Moulay BIHI : petit commerçant, né à Agadir en 1923. Responsable de l'UNFP à Agadir. Il est enlevé en 1962 et assassiné dans les mêmes conditions que Lahcen LACUAR.
- . Capitaine SKALLI : officier des FAR, né à Doukkala en 1927. Ancien membre de l'ALN. Enlevé en 1963.
- . EL HALIMI : membre des Forces Auxiliaires, ancien resistant. Enlevé en 1963.
- . Mohamed BOULAHYA: garagiste, né à Tata, dans la région d'Agadir. Ancien resistant, militant de l'UNFP. Enlevé en 1964.
- . Madani LACUAR (Laguine) : électricien, né à Quarzazate en 1920. Militant syndical, ancien resistant, militant de l'UNFP. Enlevé en 1964.
- . BENLAHCEN Mohamed : ouvrier, né dans la région d'Agadir.Ancien resistant militant syndical en France, membre de l'UNFP. Enlevé en 1964.
- . Mohamed SAJID (Lachhab) : ouvrier, né en 1918 à Doukkala. Ancien resistant, militant de l'UNFP. Inculpé au procès de Rabat en Mars 1964, il est acquité. Il est enlevé à sa liberation.



Moulay BIHI



Mohamed SAJID

En Juin 1964, quatorse militants sont arrêtés et jugés par le tribunal d'-Oujda, pour "atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat".

Ils sont CONDAMNES A MORT et EXECUTES le 28 MARS 1965 :

- . BEN AZZOUZ Mohamed
- . EL MECHNAK Miloud
- . EL ABDALLAGUI Abdelaziz
- . EL BACHIRI Abdelkader
- . Mohamed ben Omar
- . Saïd ben Salah
- . EL AMINE Mohamed

- . Mohamed ben Ahmed
- . Abdesslam ben Hammadi
- . ATT SATD Abdallah
- . Mohamed ben Abdelkader
- . Hammadi ben Mohamed
- . ATT Omar ben Mohamed
- . ROUDANI Abdallah

procès BEN HAMMOU

NOVEMBRE 1966

Le 17 Mars 1%0, a lieu une insurrection armée dans le Moyen-Atlas, organisée par un groupe de resistants, en riposte contre la repression menée par le pouvoir (1).

L'armée reprime ce mouvement dans le sang.Plusieurs militants sont arrêtés. Ils ne sont traduits devant le tribunal de Beni-Mellal qu'en 1966.

- . BEN HAMMOU : condamné à mort. Il est liberé en 1975
- . Bachir ben Thami : condamné à la réclusion perpétuelle
- . Moha ou Haddou et Abdelkebir ben Hammou sont condamnés à 20 ans de reclusion.

(1) plusieurs militants ont été ASSASSINES, notamment :

- . Moulay CHAFII: né à Ouled Sbâa en 1909. Il participe aux côtés de Houmane EL FATOUAKI dans la resistance au colonialisme. Arrêté, il est condamné à 40 ans de réclusion. Liberé après l'indépendance, il milite au sein de l'UNFP.
- . Mohamed BERKATOUNE : né à Chichaoua en 1916. Il est arrêté plusieurs fois par les forces coloniales, puis exilé en 1952. Après l'indépendance, il est un des responsables de l'UNFP à Marrakech.
- . Bachir EL M'TAT : né à Ouled M'tâa en 1925. Membre du premier noyau de la resistance dans la région de Marrakech. Militant de l'UNFP.
- . Lahcen ROUDANI : né en 1927 à Taroudant. Il participe aux côtés de Houmane EL FATOUAKI dans la resistance. Arrêté en 1954 par les autorités coloniales il est condamné à 25 ans de réclusion. Liberé après l'indépendance, il milite à l'UNFP.

procès CHEIKH EL ARAB

AVRIL 1967

Pendant l'été 1964, Ahmed AGOULIZ (dit CHEIKH EL ARAB), ancien resistant, condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964, est encerclé par les troupes d'Oufkir à Hay Ben M'sik à Casablanca et assassiné, en compagnie de OUZAY Ahmed et EL MESFICUI.

Leurs camarades sont arrêtés en fin 1964 et sont sauvagement torturés. On retrouve les corps de quatre d'entre eux à Bouskoura dans la région de Casablan ca. Il s'agit de :

- . Abdallah BOUZALIM: ouvrier, né à Quarzazate en 1925. Syndicaliste et membre de l'ALN. Condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964.
- . Haj Ahmed OUCHOUIT : ouvrier, né à Tafraout en 1916. Membre de l'AlN
- . Abdallah GAGAZ : ouvrier, né en 1930 dans la région de Ouarzazate. Militant syndical.
- . SOUISSI EL M'ZALI : ancien résistant.

Les autres militants arrêtés sont inculpés au procès de Marrakech en Avril 1967 et condamnés à de lourdes peines, quelques trois ans après leur déten tion préventive :

- . AMESLIL Brahim (El Hallaoui) : pâtissier, né à Rabat en 1928. Il est condamné à mort. Sa peine est commuée en Novembre 1977 à 20 ans de réclusion.
- EL KADIRI Ahmed et LAHRIM Brahim sont condam nés à la réclusion à pérpetuité. Ils sont li berés en Novembre 1977.



Abdallah GAGAZ



Haj Ahmed OUCHOUIT

- BOUCHOUA M'barek est condamné à 30 ans de réclusion. Il est liberé en No vembre 1977.
- . TALI Omar et ZOUILIT M'barek sont condamnés à 25 ans de réclusion. Ils sont liberés en Novembre 1977.
- . ABAKIL Ahmed et EL OUARTASSI Abdelkader sont condamnés à 20 ans de réclusion. Ils sont liberés en Novembre 1977.
- . EL AZHARI Mohamed et Mounir BOUCHATB sont condamnés à 15 ans de réclusion
- . CHARHABILI Mohamed est condamné à 10 ans de réclusion.
- . Tahra bent Naïme est condamnée à 5 ans de réclusion.

BRIHICH ben Moussa

Condamné à 25 ans de réclusion, ce militant a été persecuté quotidiennement durant ses 14 années de détention. Isolé de ses camarades, il passait de nombreux mois dans les cachots sans voir la lumière du jour ; à tel point, qu'en 1975 il perdait la vue. De même que sa santé se dé tériorait gravement.

Ses camarades ont déclenché plusieurs grèves de la faim pour qu'il soit soigné d'urgence. Mais au lieu de cela, l'administration pénitentiaire le livrait quotidiennement aux tortionnaires qui ont inlassablement essayé d'ébran-ler les convictions politiques pour lesquelles il avait lutté jusqu'au dernier souffle.

IL EST MORT EN DETENTION, QUELQUES JOURS AVANT L'ANNONCE DE SA "GRÂCE" !

procès EL ATLASSI

JANVIER 1969

Le 25 Octobre 1963, plusieurs militants et cadres de l'UNFP sont arrêtés et accusés de "tentative d'assassinat du roi".

Ce n'est qu'après cinq ans de détention arbitraire, qu'ils sont traduits de vant le tribunal. Le verdict est prononcé le 14 Janvier 1969 :

. Condamnation à mort :

EL ATLASSI Mohamed : cette peine a été commuée en Novembre 1977 à 20 ans de réclusion.

- . Condamnations à mort par contumace :
 - . Abdelfattah SEBBATA
 - . BEN SATD Chtouki
 - . Houcine ZAGHLOUL
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . MAHIR Abdelkébir
- . Condamnation à 10 ans de réclusion :
 - . KANOUN ben Ali Demnati
- . Condamnation à 8 ans de réclusion :
 - . TASSOUNT Abderrahmane



Mohamed EL ATLASSI

procès de MARRAKECH

JUIN 1971



161 militants de l'UNFP sont presentés devant le tribunal de Marrakech pour "atteinte à la sécurité interieure de l'Etat". Parmi eux, Mohamed AJAR et Ahmed BENJELLOUN, livrés par le régime franquiste à Rabat en Janvier 1970. Le premier était condamné à mort par contumace au procès de Rabat en Mars 1964.

Arrêtés en 1970, ces militants ont été torturés pendant plusieurs mois avant d'être presentés au juge d'instruction.

MCUJAHID Kassem, militant ouvrier, 28 ans, originaire de Tafraout, qui devait figurer parmi les inculpés, est MCRT en détention.

32 militants sont jugés par contumace.

Le verdict est rendu en Septembre 1971 :

- . Condamnation à mort :
 - . Mohamed AJAR : il est liberé le 14 Mai 1972.
- . Condamnations à mort par contumace :
 - . Mohamed Basri
 - . Abdelfettah SEBBATA
 - . Mohamed Bouras EL FIGUIGUI
 - . EL MANOUZI Houcine ben Ali : ce dernier est enlevé à Tunis en Novemb re 1972 et livré au maroc où il est tou jours détenu en secret.
- . Condamnations à la réclusion perpetuelle :
 - . AOUAD Mohamed : liberé en Novembre 1977
 - . AMARIR Houcine : liberé en Novembre 1977
 - . Brahim ben Jilali : liberé en Novembre 1977



MOUJAHID Kassem

- . Condamnations à la réclusion perpétuelle par contumace :
 - . Mohamed BENNOUNA : il est tué en Mars 1973 dans la région de Goulmima
 - . M'RABTI Mohamed
 - . BEN SAID Mohamed
- . Condamnation à 30 ans de réclusion :
 - . CHOUJAR Abderrahmane : liberé en Novembre 1977
- . Condamnations à 30 ans de réclusion par contumace :
 - . Omar EL FERCHI
 - . BOUCHAKOUK Mohamed : arrêté en Mars 1973. Jugé au procès de Kenitra en Août 1973, il est condamné à mort et EXECUTE le 1er Novembre 1973 avec 14 autres militants.
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . RAMSIS Mohamed : liberé en Novembre 1977
 - . Boujemâa ben Brahim : liberé en Novembre 1977
- . Condamnations à 20 ans de réclusion par contumace :
 - . EL KHIR Ahmed
 - . DAHKOUN Omar : arrêté en Mars 1973. Jugé au procès de Kenitra en Août 1973, il est condamné à mort et EXECUTE le 1er Nov. 73 avec 14 autres militants.
- . Condamnations à 10 ans de réclusion :
 - . EL FORKANI Mohamed
 - . BENMANSOUR Ahmed
- . EL MANOUZI Houcine ben Mohamed

. CHAABI Mohamed

- . ATT EL MOUDDEN Mohamed
- . EL HAFIANE Mohamed
- . AFOUAF Mohamed

. INTIDAM ATSSA

- . EL MANOUZI Taïeb
- . Ahmed BENJELLOUN
- . BARAKAT El Yazid

Ils sont tous les onze liberés en Décembre 1975.

- . Condamnations à 10 ans de réclusion par contumace :
 - . BICANE Brahim
 - . EL HIDALI Mohamed
 - . BENYAHYA Mohamed
 - . EL YAZID Benmessaoud
 - . BOUADANE Houcine
 - . BELGHITI Larbi ben Brahim
 - . BELGHITI Regragui
 - . JAAOUANI Ahmed
 - . BAROUDI Abdallah
 - . OUBARI Ahmed
 - . NAFAA Mohamed
 - . EL ATTAOUI Slimane
 - . ATT OUAKRIM Larbi
 - . ASSEKOUR Mohamed : arrêté en Mars 1973, il est MORT EN DETENTION.

procès des militaires

(AUTEURS DE LA TENTATIVE DE COUP D'ETAT DE JUILLET 1971)

SEPTEMBRE 1971

A la suite de la tentative de coup d'Etat militaire de SKHIRAT le 10 Juil let 1971, onze officiers sont passés par les armes, sans forme de procès, le 13 Juillet.

En Septembre 71, 1080 officiers et élèves-officiers de l'académie militaire d'Ahermoumou, comparaissent devant le tribunal militaire de Kenitra. Plusieurs sont condamnés à de lourdes peines. Parmi eux : RAÏS Mohamed est condamné à mort Sa peine est commuée en réclusion à vie en Février 1972.

Le 13 Juillet 75, quatre d'entre eux s'évadent d'un centre de torture dans la région de Rabat :

- . Mohamed ABABOU
- . Mohamed CHELLAT
- . Ahmed M'ZIREG
- . Harrouch AKKA

Le 23 Juillet, l'ex adjudant-chef AKKA (condamné à la réclusion à perpétuité) est "tué par une patrouille à Had BRACHOUA près de Rabat, après les sommations d'usage" - selon le ministre de l'information. Les autres ont été repris à la même date.

procès des militaires

(AUTEURS DE LA TENTATIVE DE COUP D'ETAT DU 16 AOÛT 1972)

OCTOBRE 1972

Le 17 Octobre 1972, deux cent vingt militaires de la base aérienne de Kenitra comparaissent devant le tribunal militaire de Kenitra. Le 7 Novembre 1972, le tribunal prononce de lourdes peines:

- . 11 condamnés à mort : EXECUTES le 13 Janvier 1973.
 - . Lieutenant-Colonel AMOKRANE Mohamed, Chef-adjoint de l'Aviation.
 - . Commandant KOUERA Louafi, commandant de la base aérienne de Kénitra.
 - . Capitaine IARABI El Haj
 - . Lieutenant ZIAD Abdelkader
 - . Lieutenant BOUKHALEF Abdelhamid
 - . Sous-Lieutenant MIDAOUI El Yazid
 - . Sergent-Chef EL BAHRACUI Tahar
 - . Sergent-Chef BELKACEM Ahmed
 - . Sergent-Chef KAMOUN Abderrahmane
 - . Sergent BINOI Larbi
 - . Adjudant-Chef EL MAHDI Abdelali
- . 8 Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . HACHAD Salah
 - . TOUIL M'barek
 - . ZEMMOURI Mohamed
 - . OUAHAJ Allal
 - . MAGHOUTI M'faddel
 - . DOUKKALI Mohamed
 - . BENBOUBEKER Ahmed
- . 1 Condamnation à 10 ans de réclusion :
 - . EL OUAFI Ahmed



procès de KENITRA

JUIN 1973



Après les évènements armés de Mars 1973, des centaines de militants de l'UN FP, sont arrêtés dans tout le pays.

159 d'entre eux sont traduits devant le tribunal militaire de Kenitra pour "atteinte à la sécurité interieure de l'Etat".

A l'issue du procès, de lourdes peines sont prononcées :

- . 16 condamnations à mort :
- DAHKOUN Omar : ouvrier, né en 1936 à Casablanca. Militant syndical, membre de l'UNFP. Il émigre en R.F.A. en 1964 où il joue un rôle important au sein de ses compatrictes immigrés. Après les évènements de Mars 1965, il est expulsé de ce pays. Il retourne au Maroc et joue un rôle actif dans l'organisation de la jeunesse UNFP.

Après la guerre de Juin 1967, il rejoint les rangs de la Résistance Palesti nienne où il participe à de nombreuses operations militaires dans les territoires occupés.

Au moment où il est condamné à 20 ans de réclusion par contumace au procès de Marrakech en Septembre 1971, il était au Maroc où il a vécu dans la clandes-tinité jusqu'à son arrestation le 22 Mars 1973.

- . JDAINI Mustapha
- . ATT AMMI Lahcen
- . IDRISSI Hassan
- . YOUSS Mustapha
- . AMAHZOUNE Moha Oulhaj
- . BAROU M'barek



Omar DAHKOUN

- . BOUCHAKOUK Mohamed
- . NATT BERRI Moha
- . ATT ZATD Houcine
- . TAGHJIJTE Lahcen
- . SABRI Mohamed
- . Mohamed ben Hajjou
- . Abdellah ben Mohamed
- . Dahmane Said Nait Chriss
- . EL MOUHTADI Mohamed



Moha NAIT BERRI

Tous ces militants étaient membres de l'UNFP et pour la plupart anciens membres de l'ALN et de la resistance. Après la guerre de Juin 1967, plusieurs d'entre eux rejoignent les rangs de la Resistance palestinienne où ils participent à de nombreuses opérations militaires contre l'armée sioniste (Golan - Cisjordanie).

ILS SONT TOUS EXECUTES LE 1er NOVEMBRE 1973, SAUF EL MOUHTADI MCHAMED, qui est EXECUTE EN A00T 1974, avec 6 autres militants, contre lesquels le procureur général a fait appel en janvier 1974.

- . 15 condamnations à la réclusion perpétuelle :
 - . MOUKHTABIR Hassan
 - . BOUCHOUA Ali
 - . OUALLA Abmed
 - . BELFROUH Ahmed
 - . Moha Oual1
 - . RAZOUANI Brahim
- . MESSAOUDI Lahcen
 - . RAKSSOUN Ba Sidi
 - . ARSALI El Haj
- . YOUNES Mohamed
 - . Ali Ou Zaïd
 - . MAHMOUDI Mohamed
 - . Addi Chane
 - . Said Ouhssaine Oukhouya
 - . Moha Ou Hammou AHERFOUN



IDRISSI Hassan

Après appel du procureur général, ces deux derniers sont CONDAMNES A MORT et EXECUTES EN AOÛT 1974

- . 4 condamnations à 30 ans de réclusion :
 - . IKHICHE Houcine
 - . AFEKKOUCHE Alla
 - . TRIKI Addi



BOUCHAKOUK Mohamed

. JANAH Boujemâa : après appel du procureur général, il est CONDAMNE A MORT et EXECUTE en Août 1974.

- . 2 condamnations à 25 ans de réclusion :
 - . BERBACHI Abdelhafid
 - . Akka ben Mohamed
- . 29 condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . SABRI Ahmed
 - . LAALI Mohamed
 - . CHERKAOUI Mohamed
 - . MELHAOUI Mohamed
 - . Hajjou Haj Hammou
 - . EL OUAZZANI Ahmed
 - . NACIRI Fadel
 - . BOUAYDI Taleb
 - . AMEHROUK Ameziane
 - . BEN KHOUYA Houcine
 - . AKAMRI Mohamed
 - . AMEZIANE Ali
 - . LAAJINI Miloud
 - . LABIDI Ali
 - . MASSINE Abderrahmane
 - . Brahim ben Salah
 - . LAAJINI ALI
 - . OURISSOU Mohamed
 - . Kamar ben Salem
 - . Kader ben Mustapha
 - . ATSSI Mohamed
 - . KAMMOU Mohamed
 - . ZAID Brahim ben M'hammed
 - . ATT ZATD Omar
 - . Fakhreddine Mohamed
 - . MAAZOUZ Ahmed
 - . FELLAHI Mohamed
 - . MIRI Boujemâa
 - . LAHJIOUI Mohamed

Après appel du procureur général, ces deux derniers sont CONDAMNES A MORT et EXECUTES en AOOT 1974.

- . Condamnations à 10 ans de réclusion :
 - . BOURASSI Mohamed
 - . RAMDANI Mustapha
 - . AMEHRACHE Houcine
 - . Akka ben Sekkou ben Hammou



ATT AMMI Lahcen



SABRI Mohamed



TAGHJIJTE Lahcen



Abdallah ben Mohamed



JDAINI Mustapha

. MELIANI Driss : après appel du procureur général, il est CONDAMNE A MORT et EXECUTE en AOÛT 1974.

Plusieurs militants de l'UNFP, qui ont eux aussi combattu dans les rangs de la Resistance palestinienne, sont morts lors d'accrochages avec les forces de repression en Mars 1973:

. Mohamed BENNOUNA: ingénieur électronicien, né en 1937 à Rabat.Responsable de la Jeunesse Populaire (organisation de masse de l'UN FP). Il est condamné à la réclusion perpétuelle par con tumace au procès de Marrakech en Septembre 1971.



- . ATT ZATD Larbi : paysan, né en 1923 à Goulmina.
- . EL ALAOUI Slimane : paysan, né en 1928. Membre de l'ALN.
- . Brahim TIZNITI : né en 1928. Un des chefs de l'ALN et un des fondateurs de l'UNFP.



- . NECHABI Mohamed : ouvrier, né à Aît Khouya en 1938. Tué le 11 Juin 1973.
- . NAABI Moha Ou Akka : ouvrier agricole, né à Alt Khouya en 1947. Tué le 19 Septembre 1973.
- . ASSEKOUR Mohamed : étudiant, né en 1945 à Alt Souab (région de Tafraout).



A la suite du procès de Kénitra, une soixantaine de condamnations à mort par contumace furent prononcées par le tribunal militaire de Kénitra en Janvier 1974:

- . EL MOUNTASSIR Hassan
- . BASRI Mohamed
- . EL KHIR Ahmed
- . Houcine EL KHADDAR
- . Monamed Bouras
- . Omar EL FERCHI
- . SAA Ammar . OUMEDDA Mohamed
- . MISSAOUI Abdelkader
- . BOUDERKA M'barek
- . LOUZI Haddou
- . EL MALKI Ahmed
- . JAACUANI Mohamed
-
- . JAAOUANI Abdelkader
- . JAAOUANI Mokhtar
- . JAACUANI Hassan
- . JAACUANI Bouziane
- . BOUABDALLAH Ahmed
- . BOUABDALLAH Mohamed

- . Mohamed OUKHOUYA
- . NAFAA Mohamed
- . Souhir Larbi EL FIGUIGUI
- . ATT KADDOUR Mohamed
- . Mohamed Bouras EL FIGUIGUI. Mohamed ben Salah
 - . ARSALI Moha
 - . EL ABD Hammou
 - . ASSOU Abdellah
 - . Brahim ben Mohamed
 - . ABOUYAKOUB Omar
 - . SI HAMMOU Ali
 - . Mimoun ben Didouh
 - . DOUKKALI Tafeb
 - . DOUKKALI Abdellah
 - . EL KHIRANI Bachir
 - . SAOUDI Slimane El Figuigui . Ahmed ben Salah
 - . MERZOUK Hassan
 - , MERZOUK Lahcen
 - . ASSLOUK Lahbib
 - . ACHMIR Mohamed

- . HAMMOU ERRADI Ahmed
- . ARASLI Moha
- . ATT EL HACHMI
 - HAZZAZ Moha
- . Yahya ben Mohamed
- . EL FIGUIGUI Mohamed
- . ALLAOUI Mohamed
- . TAHIRI Abdenbi
- . JABRI Mohamed
- . EL GHAZOUANI
- . KERROUT Mohamed
- · Rabeh ben Mohamed
- . OULAHCEN Mohamed
- . EL FIGUIGUI Ba Driss
- BENJELLOUL Omar
- EL IRAKI Abdelmajid
- · Hassan ben Salah
 - FERRANI Mohamed

Quelques militants originaires de Goulmima, sont détenus à la prison de Tagounit et n'ont été ni liberés ni inculpés. Il s'agit notamment de :

- . LOUZI Bassou : adjoint-technique
- . CHARI Lahlou : instituteur
- . JALLOUK Zaïd : instituteur

D'autres militants ont été arrêtés et n'ont plus donné signe de vie depuis. Il s'agit de :

- . LACHGAR Brahim : ouvrier, enlevé en Lybie en Août 1974.
- . ZAID Brahim ben M'barek : arrêté en début 1974.
- . DOUNANE Mohamed : arrêté en Juin 1974.
- . AMARA Mohamed : arrêté en Juin 1974.
- . M'HENNI Boualam : arrêté en Juin 1974.
- . CHTOUXI Lahcen : arrêté en 1973.
- . Moha Ou Haddou : arrêté en 1973.
- . BAYA Mohamed : arrêté en 1973.
- . OUARANE Hammou
- . OUEZZANE Belkacem
- . KSISI Omar

Ces trois derniers, acquittés au procès de Kenitra en Juin 1973, n'ont jamais été liberés.

Par ailleurs, le militant Salem ben Messaoud, arrêté à la même époque, serait MORT SOUS LA TORTURE.

CASABLANCA proces de

AOUT 1973

Une soixantaine de militants frontistes, professeurs, étudiants et lycéens, sont arrêtés en 1972 et 1973.

Torturés pendant de nombreux mois, ils sont traduits devant le tribunal de Casablanca, pour "atteinte à la sûreté de l'Etat", en fait pour délit d'opinion.

24 militants sont jugés par contumace à ce même procès. Le verdict est prononcé en début septembre 1973.

- . 24 condamnations à la réclusion perpétuelle par contumace :
 - . Abdelaziz MENEBHI et Abdelwahed BELEKBIR : président et vice-président de l'U.N.E.M. Arrêtés en janvier 1973, ils étaient déclarés en fuite. Ils ne sont présentés au juge d'instruction qu'en février 1974, date à laquelle ils sont officiellement inculpés et remis en prison. Jugés au procès de Casablanca en août 1976, ils sont acquittés et liberés. Mais BELEKBIR est de nouveau arrêté en juin 1977.
 - . Abdellatif ZEROUAL : arrêté en novembre 1974, il est MORT SOUS LA TOR-TURE après moins d'une semaine de détention.
 - . Abdelhafid LAHBABI : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, est condamné à 30 ans de réclusion.
 - . Abraham SERFATY : arrêté en novembre 1974, il est condamné à la réclusion perpétuelle au procès de Casablanca en janvier
 - . Abdallah MANSOURI : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, il est condamné à 30 ans de réclusion.
 - . Abdesslam ABOUDRAR : jugé au procès de Casablanca en janvier 1977, est condamné à 5 ans de réclusion.
- . Condamnations à 15 ans de réclusion :
 - . HERZENI Ahmed
 - . ASSIDON Sion
 - . DERKAGUI Abdellatif
 - . BARI Mohamed
 - . AMINE Abdelhamid
 - . BALAFREJ Anis : liberé en novembre 1977.
- . Condamnations à 10 ans de réclusion :
 - . KHOTBI Mohamed
 - . IAABI Abdellatif
 - . DARJ Abdeljalil
 - . BELMAHJOUB Mohamed
 - . FKIR Ali
 - . LOUDIYI Abdelasis
 - . BERDOUZI Mohamed
 - . RAHMOUNI Mohamed
 - . GUENAD Hmidou
 - . MOUSSAOUI Mohamed
 - . LAHMAR Abderrahmane
 - . KHABCHI Mohamed
 - . BELAKHDAR Jamal

Ces sept derniers militants sont liberés en novembre 1977.

- . Condamnation à 8 ans de réclusion :
 - . EZZROURA Hamid : aux dernières nouvelles, son état serait asses critique, car en proie à de profondes dépressions.
- . Condamnations à 5 ans de réclusion :
 - . BOUABIDI Mohamed . TACUFIKI Belaid
- . KAMAL Lahbib
- . IDRISS Lahoucine
- - . BENZIANE Mohamed
- . SKALLI Mohamed



Abdellatif LAABI

procès d'AGADIR

AOUT 1975

Une quinzaine de militants détenus depuis 1973 sont inculpés au procès d'Agadir. ABOUIKHIR Houcine, militant CGT en France est condamné à 10 ans de réclusion. Deux autres militants, AKRAMI Boujemâa et FAÎK SaÎd sont condamnés à 3 ans de prison ferme.

Ces trois militants, ainsi que quatre autres condamnés à des peines moins lourdes, sont liberés en Décembre 1975.

procès de RABAT

JUILLET 1976

7 militants arrêtés en 1974 et détenus à la prison de Kenitra, sont traduits devant le tribunal militaire de Rabat sous l'inculpation "d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat".

A l'issue du procès, Abdallah EL MALKI est CONDAMNE A MORT. Les autres sont

acquittés.



Le camarade Abdallah El MALKI, 30 ans, est issu d'une famille de paysans pauvres de la région de Tinghir. Militant de l'UNFP, il est obligé à la fin des années soixante de fuir la repression, pour se réfugier en Algérie. Mais aussitôt, il se porte volontaire pour combattre dans les rangs de la Resistance pales tinienne.

Pendant plusieurs années, il partage la vie des militants palestiniens et participe avec eux à des dizaines d'opérations militaires contre l'armée sioniste en Cisjordanie et au Golan.

C'est pendant ces années que ce jeune militant qui avait à peine entamé ses études primaires, va acquérir une solide formation politique et une commaissance approfondie de la situation au Moyen-Orient.

De retour au Maroc, il passe plus d'une année dans la clandestinité alors que la repression et la chasse aux militants progressistes battaient leur plein.

Arrêté en Avril 1974, il est gardé au secret et torturé pendant plus de 2 ans, avant d'être présenté devant le tribunal militaire de Rabat.

procès de CASABLANCA

Juillet 1976

42 inculpés, dont l'arrestation remonte à 1973. Incarcerés au commissariat de Derb Moulay Cherif de triste renommée, ils y ont été torturés pendant de nombreux jours, avant d'être véhiculés vers un autre centre de torture, où ils sont restés pendant plus de 10 mois. Le reste de leur détention s'est passé à la prison civile de Casablanca, à partir de Février 1974.

A l'issue du procès, 36 militants sont acquittés. Les 6 restant furent condamnés comme suit :

- . FERIZ M'hammed : 4 ans de prison.
- . CHAKIB Abderrahmane : 3 ans.
- . IZGHAR Zohra : 1 an.
- . IZGHAR Jemiāa : 1 an.
- . MAJID Mustapha : 1 an.
- . RABII Ahmed : 1 an.

Parmi les acquittés: Haj Ali ELMANOUZI. Pendant son interrogatoire, Maître Abderrahim BERRADA, lui posa la question suivante (par le biais du président de séance): "y a t-il des détenus parmi les membres de ta famille?". Haj Ali ELMANOUZI répondit que <u>le sort de son fils Houcine EL MANOUZI. condamné à mort par contumace au procès de Marrakech, est inconnu à ce jour.</u>

MONAMED EL ABDI : MORT EN DETENTION

"Pendant l'interrogatoire des inculpés, la défense leur posait des questions par le biais du président du tribunal . Ainsi, Me Mohamed Ali SAYEGH, posa une question à son client IKBAL Mohamed concernant ses liens avec Mohamed EL ABDI. Le président intervient pour dire que dorénavant il refuse catégoriquement qu'une question pareil le soit posée à l'un quelconque des inculpés, parce que, dit-il, le tribunal se doit de respecter la liste des inculpés qui ne comprend pas le nom de cette personne.

Me SAYEGH rappels que le but de la question posée est de convaincre le tribunal des conditions dans lesquelles s'est déroulée la preparation des dossiers des inculpés. Le président répliqua que la défense peut saisir le juge d'instruction et lui communiquer la liste des personnes ayant connu Mohamed EL ABDI pendant leur séjour en prison.

A la suite de cela Me SAYEGH proposa d'inscrire ce qui suit : " Me SAYEGH a proposé une question concernant Mohamed EL ABDI et le Président de séance a refusé de la poser ".

Le président ordonna d'inscrire cette remar que dans le procès-verbal de la séance ..."

(5º séance - 12 Juillet 1976)



Mohamed EL ABDI

Né en 1920 dans la région de Casablanca. Ouvrier, ancien resistant. Membre de la commission administrative de l'UNFP.

procès de FES

JUILLET 1976

47 militants arrêtés en 1973 et 1974. Originaires de plusieurs régions du Maroc. 26 étaient détenus à la prison de ATN KADOUS à Fès, alors que les autres ont bénéficié de la liberté provisoire en 1975.

Un militant qui devait être inculpé à ce procès, est MORT SOUS LA TORTURE. Il s'agit de :

. BOUBEKER Houcine ben Moha : paysan, originaire de Beni-Mellal.

Deux militants ont perdu la raison après de longs mois de torture et de traitements inhumains. Il s'agit de :

- . IDRISS EL CUDGHIRI Zouhir : il est néanmoins condamné à 25 ans.
- . MELIANI Zaoui : son cas est dissocié du reste des militants inculpés.
- A l'issue du procès, de lourdes condamnations sont prononcées :
- . Condamnations à 30 ans de réclusion :
 - . MERZAK El Yazid
 - . MERMOUH Mohamed
 - . BENNOUR Mohamed
- . Condamnations à 25 ans de réclusion :
 - . IDRISS EL OUDGHIRI Zouhir
 - . OULHAJ Lahcen
- . Condamnations à 20 ans de réclusion :
 - . LAYACHI Mohamed
 - . KEMALI Lahcen
 - . TATAOUI Ahmed
- . Condamnations à 10 ans de réclusion :
 - . ALLACUI Abdelkader
 - . MEHDI Ahmed
 - . CUMLIL Haj Ahmed
 - . FOUGUIG Brahim
 - . OUCHAIN Mohamed
- . Condamnation à 4 ans de prison :
 - . ASSINI Ali : liberé en novembre 1977.



MERZAK El Yazid



OULHAJ Lahcen

procès de SETTAT

JUILLET 1976

33 militants inculpés, en majorité des paysans de la région de Beni-Mellal. Arrêtés en 1973, ils ont presque tous été détenus par la police dans une grotte située dans une ferme à Mazila (dans le Tadla), où ils ont été sauvagement torturés pendant 10 mois. Par la suite, ils ont été acheminés à Anfa (Casablanca), où ils ont été gardés au secret et torturés dans un garage de moteurs d'avions. Présentés en Octobre 1975 devant ce même tribunal, leur procès a été ajourné. 13 d'entre eux ont béneficié de la liberté provisoire, pendant que les autres restaient détenus à la prison de Aïn Ali Oumoumen.

Plusieurs militants détenus avec eux, sont MORTS SOUS LA TORTURE :

- . ATT OUHMANE ben Abdesslam.
- . Said OUAYOUT: mort à l'hôpital à la suite des tortures inhumaines subies depuis son arrestation.
- . Driss BATYA: mort à la prison Ain Ali Oumoumen.
- · Epouse de Zaïd BAADI : morte sous la torture à la ferme de Tadla.
 - A l'issue du procès, les condamnations prononcées sont les suivantes :
 - . Condamnation à 5 ans de réclusion :
 - . MOUNIR Omar : liberé en Novembre 1977
 - . Condamnations à 4 ans de prison :
 - . CHEMSI Mohamed : liberé en Novembre 1977
 - . BERRADI Mohamed
 - . BENYDDER Mohamed
 - . Condamnation à 3 ans de prison :
 - . Zald BAADI
 - . Condamnations à 2 ans de prison :
 - . BOUGRINE Mohamed
 - . EL AMRI Mustapha
 - . BADIR Hammou
 - . CHOKRI Lahbib

procès de MEKNES

JUILLET 1976

123 militants originaires de differentes régions du pays, détenus depuis 73 et torturés pendant deux ans : Un militant est mort en détention ; un autre a été hospitalisé pendant le déroulement du procès (Khaled ben Tahar).

- A l'issue du procès, 87 sont acquittés.
- . OUCHAIN Akka est condamné à 5 ans de prison. Il est liberé en Nov. 1977.
- . EL MOUTASSIM est condamné à 4 ans de prison.
- . 8 militants sont condamnés à 3 ans de prison.
- . 7 militants sont condamnés à 2 ans de prison.
- . 11 militants sont condamnés à 1 an de prison + 250 DH d'amende.

procès de RABAT

JUILLET 1976

76 militants accusés d'matteinte à la sûreté de l'Etat" et de "tentative d'évasion de prison avec l'intention de sequestrer le prince héritier".

Parmi eux figurent plusieurs militants déjà condamnés à de lourdes peines au procès de Kénitra en Août 1973.

Figure aussi à ce procès, une partie des militants acquittés au procès de Kénitra en Août 1973, mais qui n'ont pas été liberés, car enlevés en pleine nuit de prison et acheminés vers un centre de détention inconnu.

Enfin un troisième groupe de militants a été arrêté en 1973 et 1974.

Omar BENJELLOUN devait figurer à ce procès, mais il a été assassiné 8 mois plus tôt.

Deux militants devaient également comparaître à ce procès. Mais ils ont été ASSASSINES en détention. Il s'agit de :

- . AZLOUGH Hammadi
- . KHOUYA Ouhssaine
- A l'issue du procès, les condamnations suivantes ont été prononcées :
- . Condamnation à 15 ans de réclusion :
 - . LOUKILI Mohamed
- . Condamnation à 10 ans de réclusion :
 - . BENLAHCEN Ahmed
- . Condamnation à 4 ans de prison :
 - . SAIMI Abdallah : liberé en Novembre 1977.

procès des lycéens

JUILLET 1976

45 militants sont arrêtés en février et mars 1973, à la suite des grèves et manifestations lycéennes; parmi eux, des professeurs et des lycéens. Ils sont accusés de "constitution d'association illégale" et "atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat".

Ils sont gardés à vue pendant plusieurs mois, malgré la clôture de l'instru ction. Leur procès est differé à plusieurs reprises. Après deux longues grèves de la faim, 10 sont liberés en septembre 1975; une trentaine est mise en liberté provisoire et 5 restent détenus jusqu'à l'ouverture du procès à Casablanca le 26 Juillet 1976. Il s'agit de :

- . LEBRIBRI Mohamed
- . TIJARTI Hassan
- . NACIRI Omar
- . HAJJAMI Abdelhafid
- . BELEKBIR Abdessamed

Ce dernier, responsable de l'UNEM, détenu depuis le 22 Mai 1973, était déclaré en "état de fuite" sur la liste des accusés au procès de Casablanca, en Août 1973.

A l'issue du procès, 6 militants sont condamnés à 3 mois de prison ferme, après TROIS ANS DE DETENTION PREVENTIVE !

procès de L'U.N.E.M.

AOUT 1976

En Janvier 1973, le pouvoir procède à l'arrestation de plusieurs responsables de l'UNEM. Son président MNEBHI Abdelaziz est arrêté le 8 Janvier; son vice président BELEKBIR Abdelwahed, le 12 Janvier.

Le 24 Janvier. l'UNEM est ARBITRAIREMENT DISSOUTE.

MNEBHI et BELEKBIR - alors qu'ils étaient toujours entre les mains de la po lice - sont condamnés par contumace à la réclusion à perpétuité, par le tribunal de Casablanca en Septembre 1973.

Après plusieurs mois de détention dans les centres de torture, ils sont pré sentés en Février 1974 au Juge d'instruction pour être inculpés et remis en prison.

Avec d'autres militants, ils mènent à quatre reprises, de longues grèves de la faim pour exiger l'amélioration de leurs conditions de détention et leur traduction immédiate devant le tribunal.

Le procès a lieu en acût 1976, après plus de trois années de détention.

A l'issue du procès, tous les inculpés sont acquittés à l'exception de MAN-SOURI Mokhtar qui est condamné à 3 mois : Arrêté le 11 Mai 1972 et inculpé au procès de Casablanca en Août 1973. Mais son cas avait été disjoint à l'audience en raison de l'état mental dans lequel il se trouvait, resultat des tortures subies pendant plusieurs semaines.

EVENEMENTS QUI ONT PRECEDE L'INTERDICTION DE L'UNEM

DECEMBRE 1972 :

Les forces de repression interviennent brutalement le 8 pour disperser la manifestation conjointe des étudiants et des enseignants, devant le ministère de

l'éducation nationale. Plusieurs blessés graves parmi les manifestants.

L'UNEM décide une grève de 3 jours. Le lendemain, les forces de repression, investissent l'ancienne cité universitaire de Rabat. Quelques jours plus tard, c'est au tour de la nouvelle cité d'être occupée. La police contrôle toutes les allées et venues dans les deux campus. Les enseignants de la Faculté des Lettres décident 2 jours de grève en solidarité avec les étudiants. Les étudiants de cet te même faculté déclenchent une grève de 24 heures. L'UNEM annonce le 15 l'arres tation de plusieurs étudiants.

JANVIER 1973 :

Le 5, les étudiants de la Faculté de Droit de Rabat, décident une grève de 24 heures. L'UNEM annonce le 9, que les forces de repression sont de nouveau intervenues à la cité universitaire et procèdé à l'arrestation de dizaines d'étudiants, dont le président de l'UNEM et plusieurs membres de la commission administrative. Le 10, la police intervient contre une manifestation des étudiants à Salé et procède à l'arrestation d'une trentaine d'entre eux. L'UNEM annonce le 11 que la police a fait irruption dans le siège de l'organisation et saccagé tout le materiel et le mobilier. Le 12, l'UNEM tient une conférence de presse et annonce l'arrestation de plusieurs étudiants dont le vice-président de l'organisation. Elle pose comme condition à toute reprise des discussions avec l'administration, la mise en liberté de tous les étudiants arrêtés. Le 23, à l'issue d'une AG, les étudiants décident une grève générale de 48 h. pour réclamer la liberation des étudiants détenus et une veritable autonomie de l'Université.

Le 24, le pouvoir procède à l'interdiction arbitraire de l'UNEM, en prenant pour pretexte, la mort d'un agent de police (mort en fait d'une crise cardiaque) lors d'une manifestation à Yacoub El Mansour, et imputant cette mort à l'UNEM.

procès de

la jeunesse ittihadia

JANVIER - FEVRIER 1977

En pleine campagne éléctorale, plusieurs militants de la Jeunesse ITTIHADIA sont arrêtés. Une douzaine de militants sont traduits devant le tribunal de Casa blanca en début Janvier pour avoir distribué des tracts sur le problème de l'enseignement "portant atteinte à l'ordre public".

A l'issue du procès, treize (dont cinq militantes) sont condamnés à 2 ans de prison ferme.

Après appel, la peine est ramenée à 2 mois avec sursis.

Sept autres militants de la même organisation sont inculpés à la même date sous le même chef d'inculpation. Trois militants sont condamnés à 3 et 2 mois de prison avec sursis.

Un autre groupe est traduit devant le tribunal en février pour les mêmes mo tifs. Des peines allant de 4 mois à 2 ans de prison sont prononcées. Après appel ces peines sont ramenées à 2 mois avec sursis.

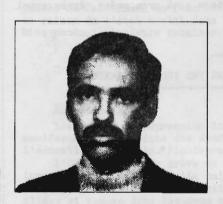
CASABLANCA

JANVIER 1977

Plusieurs groupes de militants arrêtés en 1974 et 1975 sont présentés au juge d'instruction par vagues successives, après de nombreux mois de détention arbitraire et de tortures.

- 1er groupe : 79 militants arrêtés entre août et novembre 1974. Ils sont présentés au juge en août 1975.
 - 2º groupe : 26 militants. Ils sont présentés au juge en janvier 1976.
- 3° groupe : 3 militants, responsables de l'UNEM. Ils sont présentés au juge en février 1976.
- 4° groupe : 3 militantes, dont Saïda MENEBHI. Elles sont présentées au juge en mars 1976.
- 5° groupe : 70 militants, dont quatre militantes. Ils sont présentés au juge en mai 1976.
- 139 d'entre eux sont inculpés "d'atteinte à la sûreté de l'Etat" et remis en prison. Parmi eux figurent quelques militants condamnés par contumace en sept. 73

Un absent au procès : Abdellatif ZEROUAL



Abdellatif ZERCUAL: professeur, âgé de 30 ans.
Arrêté le 4 novembre 1974.

IL EST MORT, VICTIME DE LA TORTURE APRES QUEL-QUES JOURS DE DETENTION.

Condamné à la réclusion à perpétuité par contumace au procès de Casablanca en septembre 1973, il vivait dans la clandestinité.

"A. ZERCUAL a, paraît-il, été vu par ses compagnons de détention, quelques jours après son ar restation, dans un état pitoyable, incapable de marcher, porté aux interrogatoires de la police sur une peau de mouton."

(extrait du compte-rendu de la mission effectuée par Me A. MARTINET en janvier 1976.)

39 militants sont jugés par contumace à ce même procès. Ils sont tous condamnés à la réclusion perpétuelle.

Le verdict est prononcé le 15 février 1977 :

. 5 condamnations à la réclusion perpétuelle :

SERFATY Abraham né en 1926 à Casablanca, ingénieur civil des mines

ZAZAA ABDELLAH né en 1945 à Casablanca, ouvrier NOUDA Abderrahmane né en 1947 à Marrakech, ancien élève de l'école Mohamedia

MOUCHTARI Bel Abbès né en 1950 au douar Ouled Laskia (Set-

FAKIHANI Abdelfettah né en 1949 à Marrakech, professeur

. 21 condamnations à 30 ans de réclusion :



Abraham SERFATY

MANSOURI Abdallah né en 1948 à Sidi Abdellah, ingénieur d'électricité

ZAIDI Driss né en 1954 à Ouled Kalifa (Fès), étudiant

SRIFI Mohammed Ben Ahmed né en 1952 à Tanger, étudiant TEMSAMANI Mustapha né en 1950 à Tanger, étudiant

EL HILALI Fouad né en 1952 à Rabai, étudiant

BAKRAOUI Semlali né en 1948 à Casablanca, professeur à Oujda

BENZEKRI Driss né en 1950 à douar Aït Haddou (Khemisset), étudiant

CHICHA Mimoun né en 1949 au douar Zkhamine (Nador), professeur

AL AZHAR Allal né en 1944 au douar El Mnabha (Marrakech), professeur

MOUDDEN Abdeslam né en 1951 à Kelaa Sraghna, professeur à Casa

SEMLALI Hassan né en 1951 à Kénitra, comptable BENCHEKROUN Abdelali né en 1951 à Marrakech, professeur à Casa

SAFI Hammedi né en 1949 à Beni Melal, étudiant TRIBAK Abdelaziz né en 1951 à Tétouan, instituteur AITBENNACER Ahmed né en 1950 à Chechaoua, étudiant à Ca-

LAARICH Azzouz né en 1951 à Ouled Si Abdeslam (El Jadida) FAZZOUANE Mustapha né en 1952 à Rabat, étudiant JBIHA Rahal né en 1948 à Kelaa Des Sraghrna, ajusteur à Casa FEKKAK Moulay Rachid né en 1949 à Reggada, élève-professeur au CPR

LAHBABI Abdelhafid né en 1946 à Marrakech, élève-professeur à l'ENS LAGHRISSI Mohamed né en 1946 à Moulay Idriss Zerhoun

. 43 condamnations à 20 ans de réclusion :

CHAOUI LOUADI Abdelkader né en 1950 à Bab Taza (Tétouan), professeur

NEFLOUS Mustapha né en 1951 à Kénitra, étudiant

ZAHIR Abdallah né en 1942 à Kénitra, employé de la C.M.C.P.

ALMOUAFFAK Mohamed né en 1952 à Ben Guerrir, greffier au tribunal de première instance d'Essaouira

SAOUDI Nourredine né en 1951 à Casa, étudiant

KHALIL Bel Kacem né en 1950 à Casa, instituteur HABCHI Ahmed né en 1949 à Casa, instituteur

ALAMI Larbi né en 1947 à Fès, instituteur à Salé

NAZHARI Rachid né en 1952 à Marrakech, étudiant MOUATTA Brahim né en 1950 au douar Talaint (Ait Ourir), professeur

RAKIZ Ahmed né en 1951 à Marrakech, instituteur à Demnat EL OUADII Salah Eddine né en 1952 à Salé, étudiant HAJJI Abdelali né en 1949 à Fès, employé à l'O.N.C.F. à Casa LEBNANI Mohamed né en 1954 à Casablanca, étudiant AMASRI Abdelkader né en 1951 à Tasserirte (Agadir), étudiant ZAHRAOUI Abdelhaï né en 1946 à Meknès, ingénieur à Ksar el Kbir

FESSAS Ahmed né en 1949 à Salé, professeur de philosophie à Fès

ASGHEN Saïd né en 1949 à Krioutanet, professeur à Oujda MECHBAL Mohamed né en 1955 à Larache, étudiant AMGHAGHA Mohamed né en 1952 à Tètouan, étudiant EL BOU EL Hassan né en 1953 à Oulad Jamaa (Fès), employé à l'EREMA

EL YAZAMI Hassan né en 1955 à Fès, instituteur TEYAR Abdelbari né en 1953 à douar Tabaj Khaled (Tétouan),

professeur BEN MALEK Habib né en 1953 à Salé, répétiteur

MESFIOUI Abdellah né en 1954 à Moulay Bouazza, receveur à la R.A.T.R.

HARIF Abdellah né en 1946 à Meknès, ingénieur KAMOUNI Mohamed né en 1945 à Aïn Aouda (Rabat), ingénieur AHMICH Brahim né en 1952 à Isser (Khenifra), étudiant MDIDECH Jaouad né en 1951 à Fès, étudiant

LAHRACH Saddik né en 1948 à Salé, employé O.N.C.F. à Casa AIT GHANOU Mahjoub né en 1951 à Marrakech, instituteur



MOUCHTARI Belabbès



CRICHA Mimoun



EL AZHAR Allal



MOUDDEN Abdesslam



SEMLALI Hassan

TOUGUI Lhoucine né en 1947 à Marrakech, adjoint technique ZNAGUI Mohamed né en 1950 à Tanger, étudiant EL BAHI Abdeslam né en 1949 à Marrakech, professeur AMNAY Brahim Ben Houcine né en 1950 à Ibda Ou Zeddoud, étudiant BOUISSEF Rekab Driss né en 1947 à Tétouan, professeur (Fac de Rabat) ELTITI El Habib né en 1953 au douar Ouled Hoummad, étudiant HAISSANE Mohamed né en 1948 à Homara (Agadir), professeur

ELTITI El Habib né en 1953 au douar Ouled Hoummad, étudian HAISSANE Mohamed né en 1948 à Homara (Agadir), professeu EL OUADI Abdelaziz né en 1956 à Salé, lycéen FIKRI Mohamed né en 1944 au douar Ouled Amran (Rommani) MOURID Abdelaziz né en 1949 à Casa, employé YOUSRI Abdel né en 1949 à Tanger, étudiant MEDDAD Mohamed né en 1950 à Casa, avocat stagiaire



JBIHA Rahal

. 45 condamnations à 10 ans de réclusion :

AFARKI Abderrahime né en 1955 à Khemisset, lycéen CHICHAOUI Jamal né en 1958 à Casa, chômeur SAHNOUN Mohamed né en 1953 à Casa, étudiant SABER Lahcen né en 1955 à Casa, lycéen GORTAT EL GHAZI Ben Lahcen né en 1952 à Aït Jaber (Fès), étudiant

MUSTAPHAOUI Lahcen né en 1945 doyar Immi Outoun (Agadir), professeur

BELKHATIR Moktar né en 1950 à Ain Bni Methar (Oujda), facteur

KADA Mohamed né en 1941 à Berkane, laborantin, secrétaire du bureau local de l'U.M.T. de Berkane

MEFTAH Mustapha né en 1955 à Casa, étudiant KAMAL Mustaphaoui né en 1950 à Casa, professeur à Berrechid

AÄISSAOUI Mohamed né en 1952 douar Jdiat (Kénitra), étudiant ADAKROUM Hassan né en 1955 douar Sidi Ahmed (Souss), lycéen

BELLOUT Mohamed né en 1955 à Marrakech, lycéen ZRIKEM Abdellatif né en 1954 au douar Talaint (Aït Ourir), professeur

MAAROUF Mohamed né en 1952 à Salé, étudiant KORAÏCHI Ali né en 1942 à Sefrou, professeur BEN OMAR Jameldine né en 1957 à Nador, professeur MOUJAHID Younes né en 1956 à Moulay Driss Zerhoun, étudiant

LABYAD Abderrahime né en 1951 à Salé, fonctionnaire BOUGHABA Ahmed né en 1954 à El Hoceima, chômeur SABER Abdellatif né en 1955 à Casa, lycéen SABIÏ Saïd né en 1951 à Ouarzazat, employé à la S.I.M.E.F. HAJAJI Abdelhamid né en 1954 à Fès, artisan couturier KHDADI Mohamed né en 1954 douar Bab Jnanat (Taza), instituteur

AZMANI Abdelmajid né en 1953 à Tanger, étudiant à Rabat EL MEHDI Mohamed né en 1952 à Ouled Laar (Tétouan), étudiant

AZIBOU Mohamed né en 1952 à Tanger, étudiant BEN SAÏD Mustapha né en 1953 à Tanger, étudiant FELLOUS Mohamed né en 1954 à Tanger, lycéen JDAÏNI Miloud né en 1952 à douar Mkhatra (El Jadida), étudiant MOUÏS Brahim né en 1952 à Casa, employé BEN SAÏD Ahmed né en 1954 à Tanger, lycéen

KHATABI Mustapha né en 1954 à El Hoceima, étudiant LAKHLAFI Ahmed né en 1956 à Taza, douar Benikhaled, lycéen BEN JELLOUN Saïd né en 1948 à Casa, professeur à Rabat BARAKAT Lahcen né en 1949 à Rabat, employé à l'O.N.C.F. BOURAS Ahmed né en 1954 à Chaouen, étudiant MELKAOUI Allal né en 1953 au douar Tayerza (Ksar Es Souk),

étudiant
RADOUANE Driss né en 1951 à Fès, étudiant
MOUNIR Mohamed Rachid né en 1956 à Fès, chômeur
AL HADAD Farid né en 1955 à Tétouan, lycéen
BOUKARTAB Mustapha né en 1958 à Tanger, élève
MOUSLIK Hassan né en 1947 à Sidi Slimane, professeur à Fès
EL OUAHABI Ahmed né en 1953 à Tétouan, étudiant
MIMOUNI Abdelaziz né en 1948 à Settat, chômeur à Casa



LAHBABI Abdelhafid



EL CUADI Salaheddine



EL OUADI Abdelazis

. 19 condamnations à 5 ans de réclusion :

FTOUH Rabia née en 1956 à Tanger, étudiante OKACHA Fatima née en 1949 à Marrakech, ingénieur à l'O.N.E. à Casa
MENHEBI Saïda née en 1952 à Marrakech, professeur à Rabat
MOUNFIR Mohamed né en 1953 à Marrakech, chômeur
HASSOUN Abdeljabar né en 1945 à Figuig, mécanicien à Casa
ZEKRITI Mohamed né en 1951 à Tasselit Tizi Ouzi, agent technique Kénitra

OULD EL KABLA Driss né en 1952 à Salé, instituteur à Khémisset

TAÏBI Miloudi né en 1956 à Zaïr, lycéen
FARIDI Mohamed né en 1952 à Rabat, étudiant
MADAGHRI EL ALAOUI Mohamed né en 1949 à Marrakech,
adjoint technique

BELKOUCH Mohamed né en 1954 à El Jadida, lycéen ABOUDRAR Abdeslam né en 1950 à Salé, ingénieur SLIMANI Mustapha né en 1949 à Rabat, professeur à l'1.S.C.A.E.

BEN AMIAR Messari Mohamed né en 1950 à Tanger, employé ILLIGH Abdelaziz né en 1955 à Casa, lycéen HAMANI Mohamed né en 1956 à Casa, élève à l'école des travaux publics à Rabat

MOUTA Hassan né en 1954 à douar Taleit (Marrakech), lycéen BOUHMIDI Ahmed né en 1953 à Tlal Beni Sidal (Nador), étudiant à Fès

CHARAFI Ahmed né en 1954 douar Kliaa (Fès), instituteur

. 3 condamnations à 5 ans avec sursis :

BRIBRI Abdelhanin né en 1953 à Salé, ouvrier OUHAM Mustapha né en 1956 à Casa, chômeur DOUKALI Hamid né en 1954 douar Ahlla, chômeur



MOURID Abdelaziz



ABOUDRAR Abdesslam

Il convient de signaler (voir rapport d'Amnesty International), que l'ensemble des condamnés se virent infliger une peine de 2 ans de prison ferme en sus, pour "outrage à la Cour", y compris les trois militants condamnés avec sursis.

Avant leur procès, ces militants ont mené plusieurs grèves de la faim pour protester contre les mauvaises conditions de leur détention et exiger l'ouverture du procès dans les plus brefs délais. Leurs familles, malgré les pressions et les brimades, étaient constamment mobilisées pour appuyer leurs revendications.

Après le procès, ces militants furent transférés en grande partie à la prison centrale de Kénitra. Ils n'ont en pas moins continué à lutter - grèves de la faim - pour exiger l'amélioration de leurs conditions de détention et réclamer le statut de "prisonniers politiques" que le régime marocain refuse toujours à leur accorder, ainsi qu'à tous les autres militants politiques encore détenus.

C'est à l'issue de la dernière grève en date - la plus longue - entamée en novembre 1977, que Saïda MENEBHI est MCRTE à l'hôpital, le 12 décembre 1977 :

DE SAÏDA

Une mort dont on connaît aujourd'hui les circonstances à peu près exactes après le rapport de la commission constituée de Mes Baude lot et Lepany et du docteur Vernant et grâce aux témoignages recueillis sur place. Saïda a commencé sa grève le 9 novembre. Elle a été transportée à l'hôpital une quinzaine de jours plus tard. La dernière visite de la famille en prison remonte en effet au 4 novembre. Les 11 et 18, la famille n'a pas pu entrer dans la prison mais le 25, sa mère a pu l'apercevoir à travers une fenêtre de l' hôpital Averroès et le 27, selon un médecin du pavillon 35, elle se portait bien. Le samedi 3 décembre, après avoir fait le siège de l'hôpital, toute la journée, la famille pouvait lui parler que lques instants et Saïda annonçait sa décision, en accord avec ses deux camarades, d'arrêter la grève le jour même. Le médecin lui, l'avait avertie qu'elle risquait une gastrite et un ulcère. C'est donc après avoir arrêté la grève que, le mercredi 7, Saïda était transportée dans le coma au centre de réanimation. Elle reprenait conscience rapidement mais, sur l'ordre des policiers qui la gardaient, les médecins devaient la reconduire au pavillon 35. Décision criminelle, car dès le jeudi à 6 heures du matin, elle tombait à nouveau dans le coma, dont elle ne devait plus sortir jusqu'au samedi où elle est morte. Durant toute cette période où Sa-Ida était entre la vie et la mort, une disaine de policiers armés de mitraillettes montaient la garde dans le comloir, exigeant que que pendant les soins, le rideau qui leur cachait la vitre, soit ouvert. La police craignait qu'on l'enlève... Plusieurs ne geances ont été relevées au plan médical : après douse jours négligrève, on lui a administrée du valium et autres médicaments n'ont pas été inscrite sur le dossier médical et la fiche au pied de son lit n'était pas remplie.

Lors de son entrée à l'hôpital Averroès, on lui afait un électrocardiogramme, une hémo-culture et une radio des poumons qui tous se sont révélés négatifs. Saïda était donc en bonne santé, ce qui rend sa mort d'autant plus inexplicable et qui prouve en tout cas qu'elle est une conséquence directe de la grève de la faim.

J.P. GENE - Libération - 18 Janvier 1978.